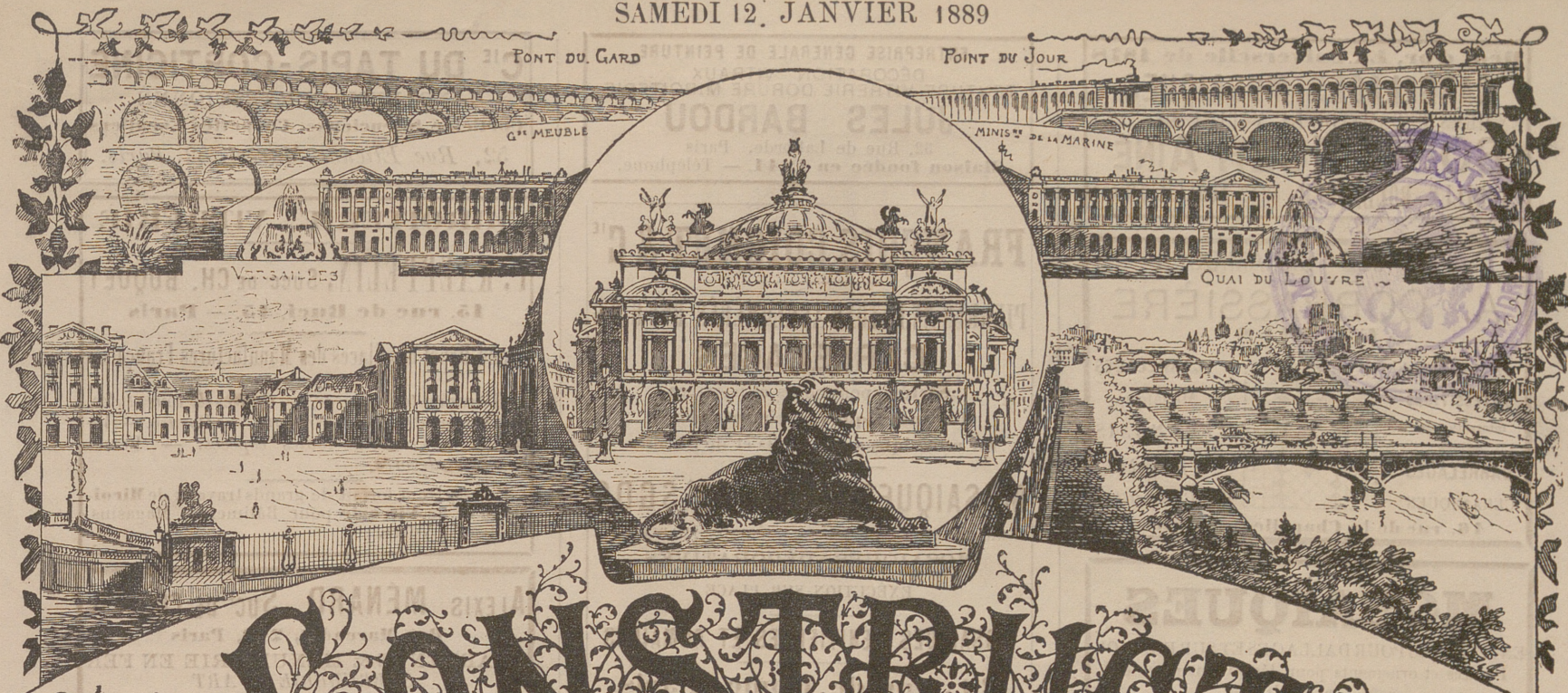


SAMEDI 12 JANVIER 1889



LE MONITEUR DE LA CONSTRUCTION MODERNE



ART
THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE



DIRECTEUR : P. PLANAT



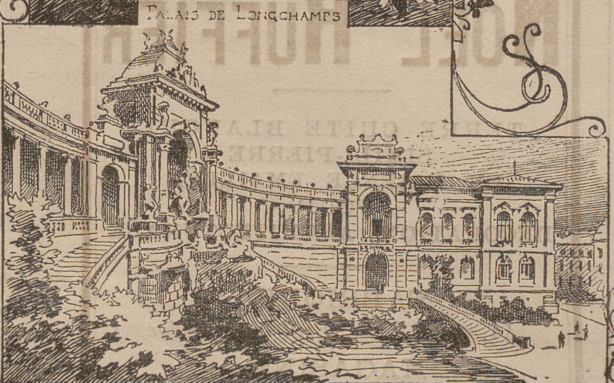
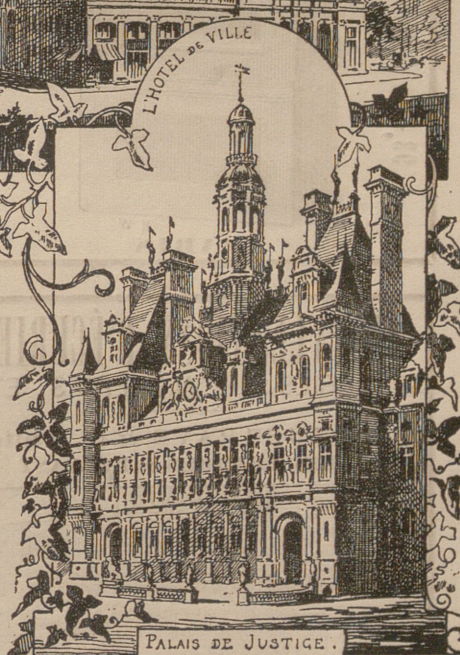
SOMMAIRE

TEXTE. — Apollon et Mercure.
Une idée originale.
Ecole des Beaux-Arts : Concours de 2^e classe.
La presse étrangère et la révocation de M. Corroyer.
Palais de Justice de Dijon.
Entrepôt Dubonnet, à Paris.

Consultations juridiques. — L'éclairage artificiel. — Consultations techniques : Arbalétriers de croupe. — Correspondance.

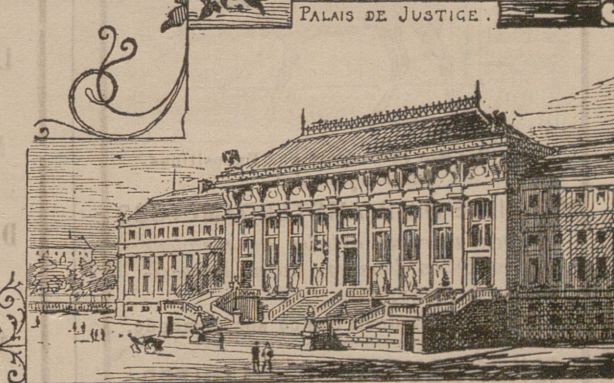
DESSINS. — Salle de concerts. — Ecole des Beaux-Arts : Un observatoire pour une ville départementale. Monument à Pierre Lescot. — L'éclairage artificiel : Lampes à gaz. — Consultation technique, une épure. — Correspondance, un croquis.

PLANCHES HORS TEXTE. — Palais de justice de Dijon, planche 27.
— Etablissement Dubonnet, planche 28.



Un numéro tous les samedis
Prix de ce numéro : 75 centimes.
PARIS : Un an, 30 fr. — Six mois, 16 fr.
DÉPART. : Un an, 32 fr. — Six mois, 17 fr.
Un n. postale : 35 fr.

Rédaction : 94, rue de Rennes, Paris
Administration : 17, rue Bonaparte



Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés reçoivent en prime le *Moniteur Général* à partir du jour de leur abonnement



R. 6599 R. 5439

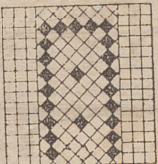
Méd. d'or, Ex. Universelle de 1878
CARRELAGES MOSAIQUES
 EN GRÈS CÉRAME DE LA VALLEE DE BRAY
BOULENGER AINÉ
 ACHILLE BOULENGER, Succ^r AUNEUIL (Oise)

PAVAGES CÉRAMIQUES
A. CORBASSIÈRE
 ET FILS

22 Médailles
 D'EXPOSITIONS
 internationales

CARRELAGES
 CÉRAMIQUES

CARRELAGES
 MOSAIQUES
 FRANÇAIS
 en grès
 Cérame



16, rue de la Chapelle. — Paris.

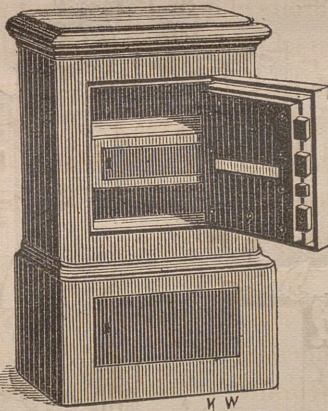
MOSAIQUES
 EN MARBRES POUR DALLAGES ET SURFOND OR
 Figures et ornements pour décorations murales,
 voûtes, plafonds, etc.

DÉCORATION EN ÉMAUX ET DALLAGES
 du Nouvel Opéra, Musée du Louvre, Banque de France,
 Nouvel Hôpital du Havre, Église Saint-Paterne, à Orléans,
 Musée d'Amiens, etc.

RÉCOMPENSES : Paris, 1867, 1878, 1885, 1886;
ANCIENNE MAISON MAZZIOLI, DEL-TURCO
 1^{re} MAISON FONDÉE A PARIS

A. ZANUSSI, EX-REPRÉSENTANT, SUC^r
 Rue de Grenelle, 151, Paris. Succursale à Amiens, rue Jules-
 Barni, 40. Correspondant à Orléans, Didier, r. des Anglaises, 4

COFFRES-FORTS PETITJEAN
 INCOMBUSTIBLES. INCROCHETABLES



131, boulevard Sébastopol, 131.

93, rue de Richelieu, 93.

PARIS

INSTALLATIONS D'ÉCURIES
 SELLERIES. — VACHERIES ETC.

Maison MUSGRAVE & Co, limited
 PARIS, LONDRES et BELFAST



Médailles d'or et d'argent aux Expositions
 internationales.

MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM, 1883
 On peut voir nos articles en grandeur
 d'exécution dans nos salles d'exposi-
 tion à Paris.

CATALOGUES et devis franco sur demande.

MUSGRAVE ET Co, LIMITED
 PARIS. — 240, rue de Rivoli. — PARIS

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE PEINTURE
 DÉCORATION VITRAUX
 TENTURE VITRERIE DORURE MIROITERIE
JULES BARDOU
 32, Rue de Laborde, Paris
 Maison fondée en 1844. — Téléphone,

FRANÇOIS COIGNET & Co
 PIERRES EN BÉTONS AGGLOMÉRÉS B^s S G D G
CARRELAGES
 Striés pour cours et passages
 dits mosaïques en ciments colorés
 en mosaïques de granits et de marbres

MOSAIQUES COIGNET B^s S G D G
 CARRELAGES, REVÊTEMENTS, GUÉRIDONS, TABLES etc.
 MOSAIQUES DÉCORATIVES
 EXÉCUTION SUR PLACE

MOSAIQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES
 21, rue de Rome. Paris.
 USINES A ASNIÈRES (SEINE)

PAUL CHALET
 60, rue Dombasle, 60

USINE A VAPEUR
CHARPENTES BOIS ET FER
 ENTREPRENEUR
 De la Ville de Paris, de l'Etat
 Assistance publique.

SERRURERIE ET MENUISERIE

Escaliers en fer, brev. s. g. d. g.
 Rampes en fer, brev. s. g. d. g.

HANGARS ÉCONOMIQUES.

TÉLÉPHONE

CLARK ET Co
 Inventeurs des Fermetures en tôle d'acier
 ondulé roulant d'elles-mêmes

CLARK BUNNETT ET Co, LIMITED, Succ^r
 Médaille d'Argent
 A L'EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1878

Récompenses
 aux Expositions de

Vienne 1867
 Londres 1862
 Moscou 1872
 Dublin 1872



Récompenses
 aux Expositions de

Oporto 1865
 Philadelphie 1876
 Melbourne 1881
 Amsterdam 1883

Fournisseur de l'Etat, de la Ville de Paris
 de la Cie des Chemins de fer de l'Est, etc., etc.
 MAISON ÉTABLIE A PARIS EN 1860.
 BUREAUX ET ATELIERS
Impasse Boileau, Auteuil, Paris.
 Ascenseurs Hydrauliques et autres.

C^{ie} DU TAPIS-CORTICINE
 LINOLEUM PERFECTIONNÉ
 Corticine Silencieuse. Carpettes Escaliers
 52, Rue Etienne-Marcel, 52. Paris.

MIROITERIE. VITRERIE
P. KAEPPELIN, Succ^r DE CH. BUQUET
 15, rue de Buci, 15. — Paris

Grand Dépôt des Glaces des Manufactures Françaises

Glaces en tous genres. — Cadres de tous styles.
 — Ornementation — Gravure. — Dorure. — Vi-
 traux. — Verres de toutes espèces. — Verres
 gravés et décorés.

Entreprise à forfait de grands travaux de Miroi-
 terie et de Vitrerie pour Bâtiments, Magasins,
 Châteaux, Villas.

ALEXIS MÉNARD SUC^r DE CONSEIL
 Rue Marcadet, 279, Paris

CHARPENTE & MENUISERIE EN FER
 SERRURERIE D'ART

ÉLECTRICITÉ, ACOUSTIQUE, PARATONNERRES
 Spécialités brevetées, systèmes Cairrol et A. Ménard
 Persiennes fer, fer et bois, lames mobiles en
 verre.

Ferme-persiennes fonctionnant de l'intérieur.
 Espagnolettes à triangle plate pour persiennes.
 Glaces et Portes à coulisse.
 Fermetures de Magasin, Stores, Jalousies.
 Chassis mécaniques pour écoles, casernes,
 cuisines, etc.

Ascenseurs, Monte-charges, Monte-plats
 SYSTÈME ÉCONOMIQUE, SANS PUIITS.

Appareils de levage de tous systèmes
 HYDRAULIQUES, A VAPEUR, A BRAS, ETC.

COMMISSION pour tous articles du bâtiment.

PAVAGE CÉRAMIQUE FRANÇAIS
 DE BOULOGNE-SUR-MER

F. TESTET
 124, rue de Tocqueville.

CARRELAGES
 UNIS ET
 DESSINS VARIÉS
 ÉGOUTS



GRANIT
 ASPHALTE
 PAVAGE
 CANALISATION

GÉNIE SANITAIRE
 Établissement complet du tout à l'égout.
 ÉTUDES ET DEVIS A FORFAIT.

SCULPTURE
 ET
CÉRAMIQUE D'ART

ANCIENNE MAISON
COLLINOT

NOEL RUFFIER

TERRE CUITE BLANCHE
 SIMILI-PIERRE
 EN FAIENCE EMAILLÉE
 POUR
 DÉCORATION ARCHITECTURALE

FABRIQUE :
 44, rue de l'Est. Boulogne-s.-Seine

MAGASINS :
 32, boulevard Haussmann, Paris.



O Phébus, le cygne te chante encore lorsque, sur le tourbillonnant Pénéée, ses ailes le soutiennent à peine; et l'aède au doux langage, s'accompagnant d'une lyre sonore, te célèbre toujours au début et à la fin de ses chants. Salut, fils de Jupiter et de Latone, Apollon aux longs traits!

O Phébus, conducteur habile de coursiers divins, j'ai vu l'artificieux Mercure avec tes attributs et ton aspect, tel qu'un dieu seul pouvait paraître. Il tenait à la main la cithare d'ivoire et l'arc aux flèches redoutables. Fils de Latone aux belles tresses, renferme dans leurs étables tes génisses aux chairs succulentes jusqu'à ce que l'Aurore, qui préside aux travaux des mortels, ait éveillé le pâtre et les chiens vigilants. Qui pourrait apaiser Mercure, engendré pour le souci des mortels humains et des dieux immortels, quand même des liens invincibles entoureraient ses flancs, quand même le dieu qui porte l'égide darderait contre lui le feu de ses prunelles? Alors que le fils de Saturne, au loin retentissant, fronce les sourcils, il regarde çà et là et se met à siffler bruyamment comme s'il entendait un vain propos.

Je te salue, Apollon, dont l'empire a pour siège Délos entourée des flots. Je te salue aussi, Mercure, distributeur de grâces, messenger, dispensateur de biens.

*
**

Victor Hugo était au Panthéon. Sur le char des pauvres, dont il avait voulu pour son convoi, le poète était allé de l'Arc-de-Triomphe voilé d'un crêpe jusqu'à l'église Sainte-Geneviève désaffectée pour lui, redevenue sépulture nationale; et — suprême antithèse! — le plus superbe des cortèges avait suivi le plus humble des chars. Deux mois après, tout était encore à l'apothéose. Les élections générales, elles-mêmes, ne purent faire diversion aux préoccupations parisiennes. Les politiciens durent donner à leurs listes de candidats la consécration alors indispensable. Ils mirent en tête un des proches de Victor Hugo. M. Lockroy, député radical sortant, fut élu, le premier, à Paris.

Le gouvernement doit compter avec un député élu, le premier, à Paris, au scrutin de liste. En s'attachant un tel député, le

gouvernement fait de la politique parlementaire, gouvernementale. Mais quelle fonction conviendra au député qu'il faut pourvoir? Comment passer sans transition de la théorie politique à la pratique administrative?

Sous le régime de la majorité absolue qui est florissant, quand on parle à la foule beaucoup de ses droits et peu de ses devoirs, on est élu député. Le suffrage universel confère toutes les aptitudes. Les spécialistes ne sont pas dans le train. Qu'ils restent dans leurs coquilles, avec leurs scrupules! En avant, les politiciens; après vous, le déluge! Le présent est aux intentionnistes, incohérents, décadents, incompetents et inconscients; l'avenir est aux *patriotistes*. Que Dieu protège la France!

Pouvait-on offrir une ambassade, une trésorerie, une régence de banque, une commission d'Exposition universelle, un sous-secrétariat d'État, une direction générale à M. Lockroy? Pouvait-on lui donner une mission temporaire, archéologique, économique, esthétique, apostolique? Fallait-il l'envoyer radicaliser les petits Chinois? Obtiendrait-on pour lui un chapeau de cardinal? Ne valait-il pas mieux faire un nouveau ministre, ne rien changer à la constitution de ce qui existe, ne rien compromettre, ne pas troubler les bureaux, ne pas gêner l'expédition des affaires qui s'expédieront comme avant, avec un ministre de plus.

M. Lockroy devait être ministre, mais de quel ministère? On pensa d'abord à celui des Beaux-Arts, facile à occuper depuis que Sarah prend de l'embonpoint et que Coquelin est en tournée. Les peintres et les sculpteurs sont émancipés; ils font eux-mêmes leurs affaires. Les musiciens chantent des ballades à la lune. Les architectes attendent tout de l'État; ils n'osent souffler mot. Les artistes sont des rêveurs, ils n'interpellent pas le gouvernement. Si M. Lockroy n'est guère épris des arts plastiques, s'il est plutôt un polémiste acerbe qu'un fabricant de miel ivre de mélodie, il fut le familier d'Hugo.

Et pourtant, en 1885, alors que les marches du Panthéon étaient encore couvertes de couronnes et de lyres votives, M. Lockroy n'eut pas le ministère des Beaux-Arts. Il n'eut pas

non plus les Postes et Télégraphes que convoite l'ardent Naquet. Il n'eut pas les Finances, ni la Guerre, ni la Marine, ni la Justice, ni les Cultes, ni l'Intérieur, ni l'Agriculture, ni les Affaires étrangères, ni les Travaux publics. Il n'eut pas tous les ministères qu'on pensa fonder, ni le ministère du Travail qui appelle celui du Repos, ni le ministère de la Paix, ni celui du Suffrage universel, ni celui des Élections. Mais il eut le Commerce et quelque chose avec : l'Industrie. Au Commerce, dépoétisé, on ajouta l'Industrie qui a du prestige, qui fabrique, pour de l'argent, des articles que le Commerce vend. C'est tout à fait différent — administrativement.

M. Lockroy eut le ministère du Commerce et de l'Industrie. Tout d'abord, l'architecture s'en réjouit en son âme, car la plupart des bâtiments publics étant abandonnés à des municipalités, des directions de travaux, des ministères incompétents, la construction de grands bâtiments projetés : la Bourse du commerce et l'Exposition universelle de 1889, — de par l'aveugle Destin — dépendait de M. Lockroy. Ces deux grandes œuvres étaient des plus brillantes parmi celles qui devaient le préoccuper. Ce n'était pas un roi de Béotie que le nouveau ministre du Commerce et de l'Industrie, c'était Lockroy procédant d'Hugo. C'était le dieu du Commerce, c'était Mercure procédant d'Apollon. C'était APHÈ, inventeur de la lyre, subtil messenger au rameau d'or qui ne pouvait traiter qu'avec les plus grands égards, la plus athénienne finesse, les aèdes et les joueurs de cithare, les artistes aimés des Muses. Cependant, d'aucuns restaient perplexes; ils se rappelaient qu'avant d'être ministre, ayant à désigner un architecte pour bâtir la maison d'Hugo, M. Lockroy avait choisi un constructeur intelligent, un spéculateur avisé plutôt qu'un esthète songeur. La perplexité devint de la stupeur lorsque la direction des travaux d'architecture de la Bourse du commerce fut mise à prix et adjugée à l'encan; lorsqu'après un concours fictif, la construction des bâtiments de l'Exposition fut allouée à MM. Alphand, Antonin Proust et Berger qui n'avaient pas concouru et qui ne sont pas des architectes; lorsque MM. Garnier et Viollet furent nommés : l'un architecte-conseil, l'autre entrepreneur-conseil du Centenaire de 1889; lorsque le ministre du Commerce et de l'Industrie, redevenu chroniqueur, se mit à jouer sur les mots d'une pétition peu littéraire, mais qui était signée, sinon rédigée, par Meissonnier, Gonnot et Dumas fils.

Puis il advint que Mercure rendit son caducée. Entraîné dans la chute de M. Goblet, M. Lockroy démissionna. Mais le ministre du Commerce et de l'Industrie avait goûté du pouvoir qu'un dieu lui-même ne saurait quitter sans regrets. Quand l'occasion de ressaisir ce pouvoir se présenta, quand M. Floquet qui est sûr de sa conscience et qui fait bien ce qu'il fait, donna les attributs de Mars à M. de Freycinet et — sans doute pour complaire à la Russie — ceux de Mercure à M. Pierre Legrand, M. Lockroy eut la lyre d'Apollon à la chevelure éblouissante, il eut le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Sous les apparences d'Apollon, sous ce nouvel avatar, M. Lockroy parla mélodieusement un langage divin. Il dit aux architectes : « L'architecture est le plus complet de tous les arts. Tous en dépendent. La sculpture et la peinture en sont les compléments. Beaucoup de sciences et presque tous les métiers s'y rattachent. Il n'est point de documents historiques aussi

intéressants, aussi importants, aussi instructifs que les monuments; mieux que les écrits les plus sincères, ils nous renseignent sur les peuples qui les ont élevés, sur leur caractère, sur leurs mœurs, sur leur génie! Plus tard, lorsqu'on verra les édifices qu'a construits notre génération, nos gares de chemins de fer, nos écoles, nos bâtiments industriels, toutes les œuvres de l'architecture moderne, on comprendra la fécondité de notre époque et ce qu'a été le génie français! Vous êtes les historiens qu'on consulte avec le plus de plaisir. » Il disait cela d'une voix émue, inspirée, chevrotante, en tremolo. Le geste était bien un peu singulier : les bras restaient trop immobiles tandis que les épaules, trop remuées, marquaient plus qu'il ne convient le mouvement du discours. De la tête, fine et blanche, saillaient de grands yeux noirs, des yeux malicieux, ceux d'un vaudevilliste étonné de parler sans rire, d'un vaudevilliste obsédé d'idées badines et qui doit éviter le mot gouailleux; les yeux d'un penseur qui, dans son for intérieur, sait bien, depuis longtemps, que rien n'est jamais arrivé.

Ailleurs, lorsqu'il parlait familièrement, quand il ne contenait plus ses gestes, il lui arrivait de faire des confidences comme celle-ci, qu'au milieu d'un groupe d'auditeurs attentifs, il fit à M. Henry Maret, rédacteur en chef du *Radical*, député et rapporteur, en 1888, du budget des Beaux-Arts : « Vous le savez, mon cher, les artistes seuls émargent au budget des Beaux-Arts, l'Etat s'occupe beaucoup des peintres et des sculpteurs. Il leur donne des commandes, du marbre, du bronze, des murs à couvrir, des places publiques à décorer. A-t-il jamais fourni des presses, du papier ou de l'encre aux lettrés! Dans une démocratie comme la nôtre il ne faut plus de parias, les lettrés ne doivent pas rester à l'écart, ils doivent jouir comme les autres de la protection de l'Etat. Vous m'approuverez, car autant et mieux que moi vous êtes un lettré, un journaliste. Que fait l'Etat pour les journalistes, s'inquiète-t-il de savoir quel est leur tempérament, commande-t-il à celui-ci des premiers Paris, à celui-là des chroniques? Comme journal de genre, l'Etat a l'*Officiel*! Quels sont les débouchés des journalistes? Je pourrais vous citer jusqu'à vingt rédacteurs en chef qui n'ont pas encore été ministres. En tout cas, ils ne peuvent pas l'être tous à la fois et cela produit des compétitions, cela trouble un pays. Mais, comment faire quelque chose pour les lettrés? Le budget de l'Instruction Publique n'en peut plus, on a tout pris, on veut tout garder. Quand il est question d'y toucher, on crie à fendre l'âme. Je ne peux disposer, en faveur des lettrés, que du budget des Beaux-Arts. Castagnary vient de mourir. Il me faut maintenant un directeur des Beaux-Arts qui ne défende pas trop la part des artistes, qui soit bien dans ma main. Si je remplace Castagnary par un Monsieur, il me faudra compter avec ce Monsieur, avec mon hôte. Adieu les réformes. Mais si le nouveau directeur des Beaux-Arts n'est pas un Monsieur, il sera trop content de sa place, il voudra la conserver et s'il bronche, gare au pot de fer! Un Monsieur, c'est insupportable. Je vais nommer Larroumet. Larroumet, c'est le chef de mon cabinet, il débite le lieu commun tout comme un autre, mais ce n'est pas un Monsieur. » En parlant ainsi, le ministre gesticulait extraordinairement : il touchait ses genoux avec ses coudes, ses épaules oscillaient à leur manière, il déboutonnait, il reboutonnait le gilet de M. Henry

Maret. Et cette mimique désordonnée ajoutait à sa pensée une expression étrange.

C'est ainsi que, d'une main leste, M. Lockroy fait vibrer, sous ses doigts agiles, la lyre d'ivoire du fils de Jupiter porte-égide. Au ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts on retrouve le ministre du Commerce et de l'Industrie. Avec les attributs de Phébus-Apollon, c'est Mercure qu'on reconnaît à ses coups, car le fils de Maïa est irrévérencieux, infatigable et fertile en ruses. C'est Mercure qui prit l'Opéra-Comique à M. Crépinet, architecte, pour le donner à M. Antonin Proust, député. C'est Mercure qui prit les palais de Versailles et de Trianon à M. Leclerc, architecte, pour les donner à M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris. C'est Mercure qui prit le Mont-Saint-Michel à M. Corroyer pour le donner à un autre. C'est Mercure qui voulut livrer à la fois tous les bâtiments et tous les palais nationaux à M. Deluns-Montaud, avocat, ministre des Travaux Publics. C'est Mercure qui, le premier, mit l'architecture aux enchères et qui demande aux architectes des capitaux plutôt que du talent. C'est Mercure qui bafoue l'architecture et qui persécute les architectes. C'est Mercure... !

C'est Mercure qui, nuitamment, fait coucher plus d'un homme sur la paille après avoir, sans bruit, dévalisé la maison. C'est lui qui afflige de nombreux pères auprès de leurs parcs, lorsqu'en appétit de chairs il rencontre des troupeaux de brebis. C'est Mercure qui, tout enfant, encore emmaillotté, déroba les bœufs du Soleil. Alors que Phébus, indulgent, le portait dans ses bras divins et lui reprochait ses méfaits, c'est Mercure qui répondit aux paroles sacrées en faisant partir de son ventre un augure misérable, impertinent messager.

*
*
*

Je te salue, Mercure, subtil meurtrier d'Argus. Je te salue encore, Apollon aux longs traits ; salut, roi ! Fils de Jupiter au loin retentissant et de Latone aux belles tresses, donne-moi la vertu et la félicité.

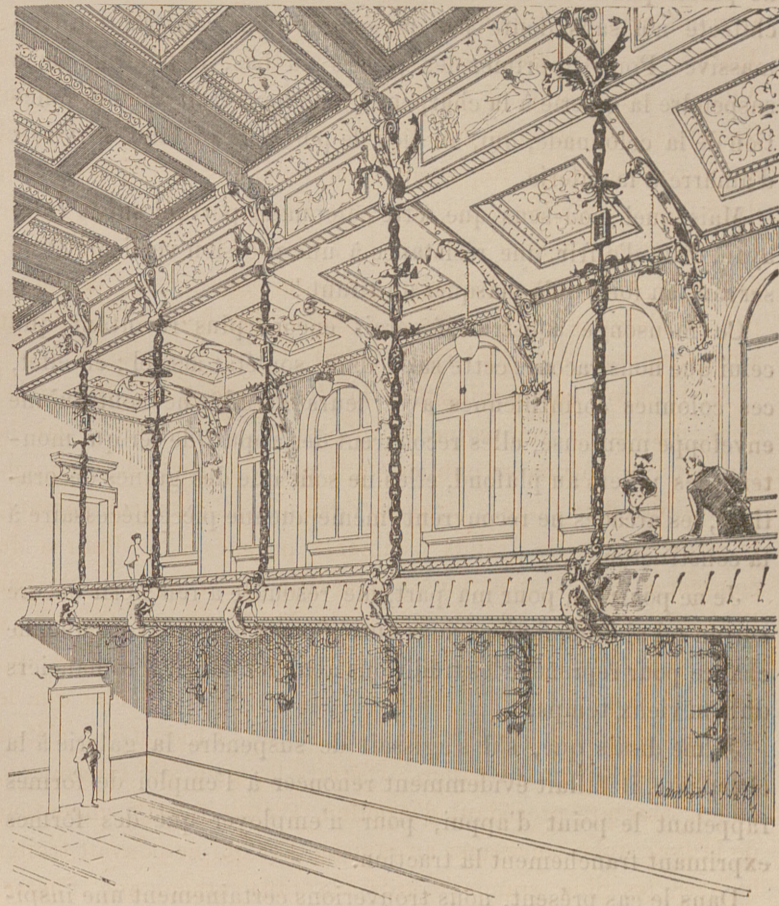
UNE IDÉE ORIGINALE

En voyage, dernièrement, j'ai assisté à un concert dans une fort belle salle. Arrivé un peu tôt, je regardai autour de moi et j'observai la décoration.

La salle est entourée de galeries reposant sur des piliers carrés reliés entre eux par des arcs surbaissés ; au-dessus de ces piliers, sur les dés de la balustrade de la galerie, de minces colonnes corinthiennes supportent des arcades, ces dernières soutiennent un plafond à caissons dorés, dans le genre des plafonds modernisés des basiliques de Rome.

L'étage inférieur étant beaucoup plus bas que la colonnade des galeries, il y a un contraste marqué entre les deux grandes divisions horizontales, cela suffit pour produire une impression intéressante ; comme, à l'avantage présenté par ce parti, vient s'ajouter le contraste des formes et des couleurs, l'effet d'ensemble est simple et grand, aucune confusion ne fatigue l'œil ni l'esprit, on peut se reposer et rêver en attendant l'entrée des artistes.

Ma place était sous la galerie ; elle était confortable et très



bon marché ; malgré cela, je restai isolé comme un lépreux, tandis que la salle s'emplissait.

Absorbé dans la contemplation de la salle, je ne remarquai que lors de l'ouverture du concert le motif de mon isolement. Les piliers carrés, cette base si solide et si rationnelle de la colonnade du haut, empêchaient de voir l'estrade des musiciens ; en se penchant beaucoup en avant ou en arrière, on apercevait des parties de l'orchestre, mais jamais l'ensemble.

Les auditeurs du parterre étaient tranquilles et attentifs, le regard dirigé sans effort dans une direction unique. Le public des galeries, par contre, était plus agité, l'élégante colonnade corinthienne, quoique beaucoup moins gênante que les piliers du bas, forçait nombre de têtes à des déplacements inquiets.

Quant aux spectateurs sous la galerie, s'il y en avait eu, ils auraient vite abandonné la lutte avec les gros piliers carrés ; les uns, de guerre lasse, se seraient laissé bercer, les yeux fermés, par les violons ; les autres, les grincheux, seraient sortis avec fracas.

Au lieu de me fatiguer à une gymnastique de tête fastidieuse, je me demandai si la science et l'art modernes ne nous permettraient pas de supprimer les supports d'une galerie dans une salle, sans imposer à l'œil la torture que lui cause l'impression d'instabilité.

La salle étant large de vingt-trois mètres, tandis que la grande nef l'est de quinze, les galeries ont une portée de quatre mètres, elles sont occupées par quatre rangs de spectateurs ; comme elles ne sont élevées que de cinq mètres au-dessus du sol de la salle, il ne serait guère possible d'avoir recours à des consoles, qui, pour être efficaces, devraient partir de bas et gêneraient la circulation des galeries inférieures. Ce système exigerait du reste une épaisseur de mur considérable ; la salle, quoique élégante,

ne paraît pas avoir été établie avec une très forte somme, l'architecte n'a sans doute pas pu songer à une construction trop massive. Pour supprimer les piliers du bas, il faudrait donc suspendre la galerie à la charpente, on changerait alors la fonction de la colonnade, qui, au lieu de porter le plafond, servirait d'amarre à la galerie.

Mais quel non-sens que cette colonnade portant sur le vide, ayant l'air d'offrir une résistance à une pression verticale et ne servant au fond qu'à masquer un tirant !

Ce mensonge constructif serait encore plus révoltant que celui que nous raconte cette salle dans son état actuel ; en effet, ces colonnes corinthiennes avec leurs arcades ne sont qu'une enveloppe menteuse, elles recouvrent des appuis de fer qui montent des piliers au plafond, elles ne sont que des gaines décoratives, les arcades ne recouvrent même aucune pièce nécessaire à la construction.

Je ne pourrais, pour ma part, me résoudre à renchérir encore sur un tel abus de fiction ; nous autres praticiens, n'avons aucune chance pour reprendre les traditions abandonnées des romanciers du bon vieux temps.

Je me disais que, s'il s'agissait de suspendre la galerie à la charpente, il fallait évidemment renoncer à l'emploi de formes rappelant le point d'appui, pour n'employer que des formes exprimant franchement la traction.

Dans le cas présent, nous trouverions certainement une inspiration plus juste dans la contemplation d'une grue, oh horreur ! que dans celle d'un portique romain.

Est-il par trop irrévérencieux de prétendre que la chaîne visible, apparente, avec ses anneaux, ses points d'attache, ses pas de vis et écrous pour la mise au point, ait le droit de figurer dans une grande salle de fête comme organe architectural ?

Tandis que je me posais cette question, le rouge de la pudeur me monta au front : si mes voisins allaient se douter de l'insanité de mes pensées ! La colonne, ce dieu de l'olympé, avec ses cinq ordres, ses admirables variantes de base et de chapiteau, ses proportions remarquables consignées depuis des siècles, en modules et parties, par des gens dont on ne prononce pas le nom sans se découvrir ; la colonne ! vouloir la remplacer par une chaîne de bateau à vapeur. — Va donc, renégat ! tu mériterais de l'avoir aux pieds ta chaîne, avec un gros boulet au bout ; mais non, ce serait encore trop d'honneur, c'est au collier que tu devrais la porter, couché en rond, devant ta niche.

Je venais d'entendre la voix de l'école, je m'efforçais de revenir à des pensées meilleures, mais mon idée de chaîne me hantait, je ne songeais plus à changer de place, j'entendais les violons vaguement, je n'essayais plus de voir l'orchestre, je méprisais mon gros voisin, le pilier carré, et je me figurais la galerie suspendue, légère comme une nacelle, je décorais ma chaîne, je la dorais par places, je l'enrichissais de fleurs délicates, il me semblait qu'elle se mariait bien avec les toilettes des dames, que les anneaux avaient quelque parenté avec la succession des tons de la musique.

Un esthète a prétendu quelque part que l'architecture était de la musique pétrifiée, pourquoi ne serait-elle pas, dans une salle de concert, une musique suspendue, aérienne, légère ?

La galerie serait rigide, étant maintenue aux extrémités et sur tout son parcours par le mur ; de petites consoles au droit

des montants, boulonnées sous les traverses, empêcheraient suffisamment le mouvement vertical que pourrait permettre la chaîne.

L'énorme force de traction qu'offre la chaîne permettrait de réduire tellement son volume comparativement à une colonne, qu'elle ne constituerait plus une gêne pour le spectateur, sa légèreté et sa forme ajourée supprimeraient du reste l'impression du corps interposé entre l'œil et la scène.

Il resterait à chercher la forme convenable à donner à une ferme de vingt-trois mètres pour pouvoir suspendre au cinquième à peu près de sa portée la charge de la galerie. Ne pourrait-on pas, au moyen de rouleaux, répartir la charge suspendue sur plusieurs points de la ferme choisis à volonté ou la reporter sur un point quelconque ? Puis on établirait la section des piles du mur correspondant aux fermes, puis celle des anneaux de la chaîne.

Il y aurait peut-être lieu aussi de considérer si, dans certains cas, et dans quelle mesure, on pourrait utiliser une partie de la charge suspendue aux chaînes pour exercer sur les murs, au moyen de rouleaux, une pression en sens inverse de celle qu'exercent les arbalétriers des fermes ; ceci pourrait peut-être permettre de remonter l'entrait pour élever le plafond de la grande nef et de réduire à un minimum l'épaisseur du mur.

Mais ce sont là des questions sur lesquelles la grande compétence de M. Planat pourra facilement nous renseigner.

Quant à moi, je n'ai réfléchi que d'une façon générale au parti qu'on pourrait tirer dans une salle de la chaîne apparente comme nouvel élément de construction et de décoration.

LAMBERT ET STAHL.

ÉCOLE DES BEAUX - ARTS

Concours de 2^e classe.

Soixante-dix-sept projets de composition, soixante-dix-neuf projets d'éléments analytiques, plus de cent esquisses, voilà le bilan des derniers concours de 2^e classe. Quelle belle profession doit être la nôtre pour attirer à elle chaque année tant de candidats ! Que de secrets appâts elle doit posséder, pour que moins elle donne et plus augmente le nombre de ses amoureux ! Ses faveurs sans doute n'en ont que plus de prix. Saluons donc cette jeunesse aventureuse qui va se les disputant, tous les jours en rangs plus serrés, et jetons pour elle un voile sur les délaissés qui jonchent la route. Bien loin de chercher à la décourager, détournons d'elle notre tristesse, excitons-la au bon combat, et applaudissons à ses efforts.

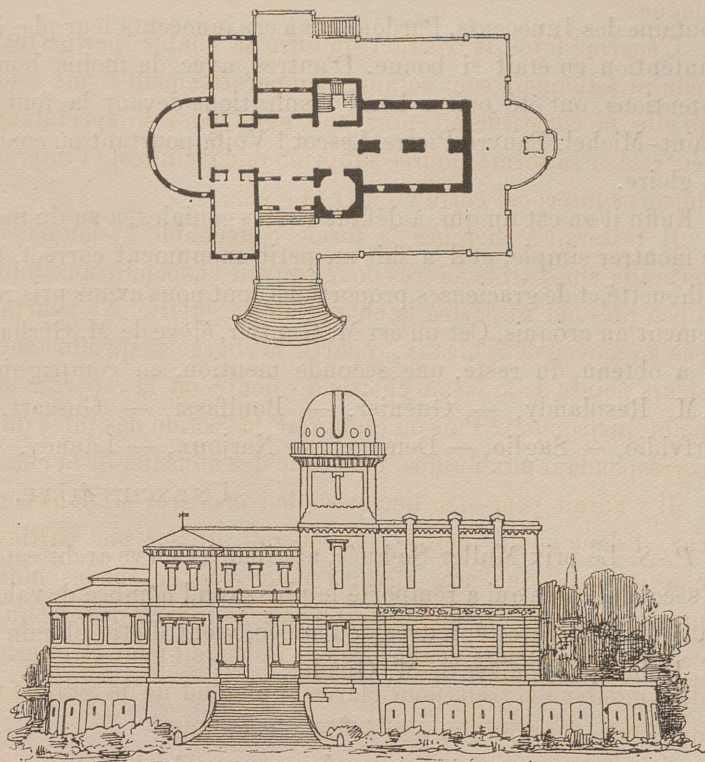
Elle avait, cette fois, à les développer dans la composition d'un observatoire pour une ville départementale. Un observatoire, comme vous savez, est un édifice destiné aux observations astronomiques et météorologiques. Il doit être situé de manière à dominer tous les points environnants.

L'observatoire projeté s'élevait sur un haut soubassement, qui contenait les caves nécessaires pour certaines expériences.

Au-dessus du soubassement se trouvaient, à diverses hauteurs et suivant la convenance de chaque partie : un vestibule, une salle d'introduction, une salle de cours, un musée d'instruments, un appartement pour le directeur, et un pour le sous-

UN OBSERVATOIRE POUR UNE VILLE DÉPARTEMENTALE.

Projet de M. Mortamet.



directeur, une bibliothèque, un grand escalier, un cabinet d'observation et enfin une tour d'observation.

Le cabinet d'observation, la pièce principale au-dessus de laquelle devait être une plate-forme, demandait à être disposé de telle sorte que les trois instruments principaux (un quart de cercle mural, un cercle mural entier, et une lunette méridienne) y soient établis sur des massifs de construction montant de fond, et que des ouvertures latérales et supérieures y soient ménagées pour démasquer complètement les extrémités des instruments.

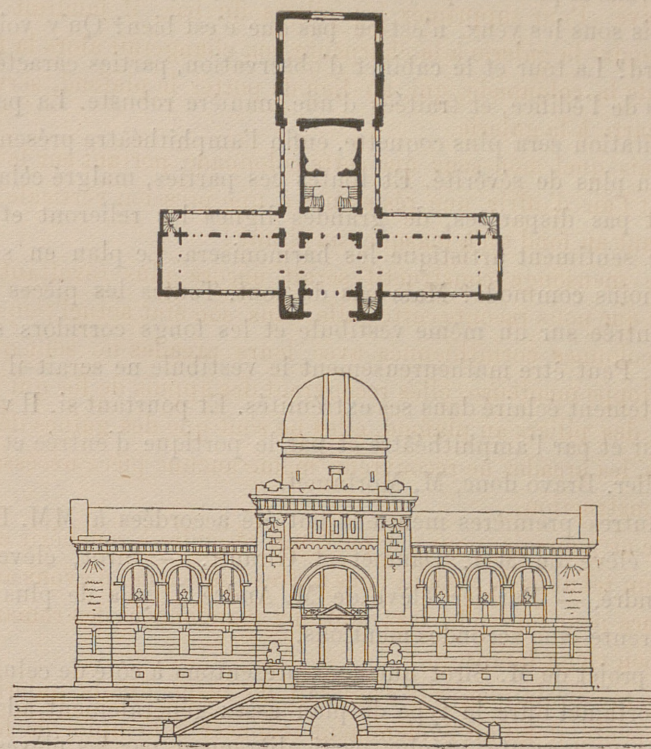
La tour d'observation, établie de même, devait être couverte par une coupole métallique tournante.

Une petite enceinte en terrasse formant promenade entourait les bâtiments.

Le terrain, non compris l'enceinte, ne pouvait pas excéder 40 mètres dans la plus grande dimension des constructions.

Disons-le de suite, nous avons éprouvé un sensible plaisir à voir certains concurrents, s'affranchissant de l'éternelle symétrie, chercher à apporter quelque pittoresque dans la composition de leur observatoire. Nous en avons éprouvé un plus grand encore en constatant que le jury avait récompensé l'un d'eux d'une première mention — ce qui doit être pour encourager les autres à poursuivre dans la même voie. — C'est M. Mortamet, élève de M. Blondel, qui a été gratifié de cette première mention. Un autre élève de l'atelier Blondel, M. Honel, qui n'a eu, il est vrai, qu'une seconde mention, avait également présenté un projet intéressant dans une même note pittoresque, d'un caractère un peu hindou, qui nous a fort captivé. D'ailleurs, les élèves font preuve d'une certaine indépendance à cet atelier Blondel, il semble que parmi eux soient quelques chercheurs qui doi-

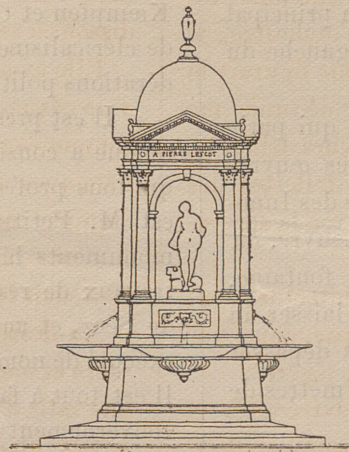
Projet de M. Sirot.



vent entraîner les autres; souvent nous avons été à même d'observer dans leurs projets quelque chose de plus personnel que dans les autres, comme un désir de se débarrasser du convenu, désir auquel leur maître ne doit pas être indifférent, et que nous aimons à signaler, tout en étant absolument étranger aux petites coteries d'ateliers, et simplement parce que nous croyons y découvrir d'heureuses tendances et que ce nous est pour l'avenir une espérance.

Car enfin, avouons-le entre nous, elle est souvent terriblement ennuyeuse cette architecture dite monumentale, dont vous n'avez qu'à regarder un des côtés pour connaître tous les autres. Vraiment la vie n'est pas déjà si gaie par elle-même, pour qu'on se refuse à lui ménager de temps en temps quelques surprises, quelques échappées moins sévères, quelques silhouettes amusantes. Toujours du monumental, de l'art sérieux à grands pilastres jusque dans nos maisons à loyer, — je dis de l'art, je ne sais pas pourquoi, sans doute parce que c'est le terme dont on se sert, — mais que c'est attristant! Ah! le peuple s'ennuyait, paraît-il, sous le paternel Louis-Philippe? Pensez-vous que l'architecture qu'on y fabriquait n'y était de rien? — Et aujourd'hui croyez-vous qu'on s'amuserait beaucoup, si l'on n'avait pas la tour Eiffel pour se divertir et le joyeux M. Lockroy pour parader devant elle?

C'est pourquoi, mes frères, j'applaudis chaque fois que de nouvelles tendances moins austères semblent vouloir se manifester dans notre École des Beaux-Arts. Ce n'est pas que le projet d'observatoire qui doit nous occuper aujourd'hui fût de ceux qui réclament une grande gaieté. C'est un lieu d'étude, d'observations sérieuses, on n'y fait pas de calembours, mais de savants calculs; ce n'est

MONUMENT A PIERRE LESGOT.
Esquisse de M. Gontier.

pas à dire que le travail auquel on s'y livre soit ennuyeux et que l'édifice qui l'abrite doive refléter cet ennui.

Je vous ai parlé du projet de M. Mortamet, et vous en avez le croquis sous les yeux, n'est-ce pas que c'est bien? Qu'y vois-je d'abord? La tour et le cabinet d'observation, parties caractéristiques de l'édifice, et traitées d'une manière robuste. La partie d'habitation sera plus coquette, enfin l'amphithéâtre présentera un peu plus de sévérité. Et toutes ces parties, malgré cela, ne seront pas disparates, de grandes lignes les relieront et un même sentiment artistique les harmonisera. Le plan en sera-t-il moins commode? Mais pas du tout. Toutes les pièces ont leur entrée sur un même vestibule et les longs corridors sont évités. Peut-être malheureusement le vestibule ne serait-il pas parfaitement éclairé dans ses extrémités. Et pourtant si. Il vient du jour et par l'amphithéâtre et par le portique d'entrée et par l'escalier. Bravo donc, M. Mortamet.

D'autres premières mentions ont été accordées à MM. Bouwens, élève de MM. Daumet et Girault, — Sirot, élève de M. André, — Barbier, élève de M. André. Il y a de plus été voté trente-cinq secondes mentions.

Le projet de M. Sirot que nous présentons à côté de celui de M. Mortamet offre le type de plan assez généralement adopté par les concurrents, et plus particulièrement par les élèves de M. André. Il est, d'ailleurs, très satisfaisant, mais son indication nous a paru un peu maigre et pas assez caractérisée. Le même défaut de caractère se retrouve dans la façade qui pourrait, la coupole enlevée, s'appliquer à beaucoup d'autres programmes.

Nous passerons rapidement devant les projets d'éléments analytiques. Revoir soixante-dix-neuf fois le même *portique octostyle d'ordre corinthien*, sujet du concours, ce serait assurément trop vous demander, alors que vous n'y avez pas, comme moi, obligation. Ce portique, motif principal de la façade d'un monument public, était couronné d'un fronton, et ses colonnes, élevées sur plusieurs degrés ou sur un stylobate, avaient 1^m20 de diamètre. De beaux et grands détails accompagnaient l'ensemble.

Quarante-sept de ces projets ont eu des secondes mentions.

Nous voici maintenant devant les esquisses. Pas bien fortes, ces esquisses. Décidément les monuments à élever aux grands hommes présentent de bien sérieuses difficultés; et saurait-on exiger d'élèves qu'ils les tranchent mieux que les maîtres! J'oubliais de vous dire que le sujet proposé était un monument à Pierre Lescot, dans la cour du Louvre.

Ce monument, élevé à la gloire de l'un de nos plus illustres architectes, celui, comme s'exprime le programme, qu'on a pu qualifier « le restaurateur de l'architecture française », aurait été placé dans le centre de la cour du Louvre, près du principal chef-d'œuvre de Pierre Lescot : la façade située à gauche du pavillon de l'Horloge.

Il devait rappeler, — c'est toujours le programme qui parle — la correction, la pureté et la belle ornementation des œuvres encore existantes du maître; le Louvre et la fontaine des Innocents. Afin d'éviter toute obstruction dans la cour du Louvre, où la circulation est très active, les accessoires (bancs, fontaine, gazons et fleurs) devaient être disposés de manière à laisser un libre passage dans les directions principales, et ne pas dépasser la surface d'un octogone circonscrit à un cercle de 12 mètres de diamètre.

Beaucoup ont pensé ne pouvoir mieux glorifier « le restaurateur de l'architecture française » qu'en restaurant à leur tour un de ses monuments, et ils l'ont enfoui dans une réédition de la fontaine des Innocents. Pardonnons à ces innocents leur plagiat : l'intention en était si bonne. D'autres, avec de moins bonnes intentions, ont été puiser leurs inspirations devant la fontaine Saint-Michel. Pauvre Pierre Lescot ! Voilà pourtant où conduit la gloire.

Enfin il en est un qui, à défaut d'idées géniales, a su du moins se montrer simple, et il a fait un petit monument correct, bien silhouetté, et de gracieuses proportions dont nous avons pris rapidement un croquis. Cet un est M. Gontier, élève de M. Gerhardt. Il a obtenu, du reste, une seconde mention, en compagnie de MM. Resplandy, — Guénier, — Bonifassi, — Gossart, — Arfvidio, — Saglio, — Demoget, — Narjoux, — Lannoy.

UN ANCIEN ÉLÈVE.

P.-S. Le prix Muller-Sœhnée, attribué à l'élève architecte de la seconde classe qui a remporté le plus grand nombre de valeurs dans les différentes épreuves de l'année, vient d'être obtenu par M. Hebbelynck, élève de M. Guadet.

LA PRESSE ÉTRANGÈRE ET LA RÉVOCATION DE M. CORROYER

La presse française a été unanime à blâmer l'attitude du gouvernement dans la révocation de M. Corroyer. A l'étranger, l'impression a été la même. Voici ce que dit, par exemple, le *Builder* à ce sujet :

« Il y a peu de mois, M. Lockroy révoquait de ses fonctions — pour des raisons politiques — l'architecte du palais de Versailles, M. Leclerc, et l'envoyait, comme marque de disgrâce, au poste moins important de Rambouillet. De semblables motifs semblent l'avoir conduit à révoquer l'éminent architecte du Mont-Saint-Michel, M. Corroyer, à qui le gouvernement confiait, il y a dix-neuf ans, la restauration de cet important monument national, mais qui, étant suspect de cléricisme, est devenu indigne de mettre sa profession au service de son pays.

« C'est une iniquité des moins pardonnables de la part d'un ministre qui est un homme d'une éducation générale assez élevée pour connaître et apprécier la valeur des services professionnels de M. Corroyer. M. Corroyer, dans une lettre justement indignée, adressée au directeur des Beaux-Arts, fait remarquer que, dans les travaux de réfection et de restauration qu'il poursuit au Mont-Saint-Michel, il a été successivement maintenu par MM. Charles Blanc, Chennevières, Turquet, Paul Mantz, Kæmpfen et Castagnary, qui ne sont certainement pas suspects de cléricisme, mais qui ne s'occupaient pas de pareilles considérations politiques.

« Il est presque inutile d'ajouter que cette révocation inattendue a considérablement ému les collègues de M. Corroyer, qui tous professent pour lui estime et respect. Son successeur est M. Petitgrand, architecte attaché à la commission des monuments historiques, qui a déjà dirigé quelques importants travaux de restauration, notamment aux cathédrales du Puy et de Séz, et aux églises de Louveciennes, Champagne, etc., et exécuté de nombreux dessins pour les archives de la commission. Il est tout à fait regrettable que les fonctions d'architecte du gouvernement soient soumises à l'intervention des rivalités

politiques, et que des hommes qui ont voué leur vie entière à des travaux artistiques soient exposés à être renvoyés comme des domestiques. »

PALAIS DE JUSTICE DE DIJON

PLANCHE 27.

Le palais de Justice de Dijon où siégeaient le Parlement, la Chambre des comptes et le bureau des finances, bâti de 1510 à 1586, a été restauré il y a quelques années. Il renferme une immense salle dont la charpente est soutenue par de longues poutres sculptées. Notre gravure est la reproduction d'une aquarelle que M. Valet avait envoyée au Salon de 1888.

ENTREPOT DUBONNET A PARIS

PLANCHES 28, 29 ET 30.

La construction dont nous commençons la publication aujourd'hui se compose d'une maison de commerce, avec entrepôt, réunie à un hôtel particulier destiné à l'habitation des propriétaires. Notre première planche en donnera la vue d'ensemble.

(A suivre.)

CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Accidents. — Assurances.

Nous avons reçu, de l'association des industriels de France pour préserver les ouvriers des accidents du travail, un projet de loi qu'il nous paraît intéressant de signaler.

Cette association a décidé à l'unanimité qu'il faut accepter le principe de l'assurance obligatoire, avec participation des ouvriers au paiement de la prime et faculté de s'assurer soit à la caisse de l'Etat, soit au syndicat mutuel, soit aux compagnies d'assurances.

Elle a décidé en outre que l'indemnité peut varier entre un minimum et un maximum pour un accident déterminé.

Qu'il y a lieu de laisser aux juges la faculté d'appréciation dans chaque cas particulier, et de fixer l'indemnité en raison des charges de famille de la victime.

La question des accidents dont sont victimes les ouvriers a acquis aujourd'hui une importance considérable, et depuis longtemps l'opinion publique s'y intéresse vivement et demande une solution à cette grave question.

La loi votée en seconde délibération par la Chambre met l'indemnité à laquelle ont droit la victime ou ses représentants, à la charge du chef de l'entreprise dans tous les cas, sauf si la victime a intentionnellement provoqué l'accident. C'est le renversement, comme on le voit, des principes légaux qui veulent que la preuve de la faute soit faite par le demandeur, c'est-à-dire par celui qui fait de cette faute le motif d'une action.

Evidemment, en l'état de la loi et de la jurisprudence, l'ouvrier est dans une situation absolument déplorable lorsqu'il s'agit d'accidents ; si la victime est morte, il est bien difficile à ses héritiers de faire la preuve de la faute du patron, et par contre il est aisé au patron de se défendre et peut-être de faire disparaître

certains faits ou d'atténuer certaines circonstances qui prouveraient contre lui.

Si l'ouvrier est gravement accidenté, ce n'est pas de son lit d'hôpital qu'il peut diriger l'action, ce n'est pas davantage sa famille qui peut utilement exercer les poursuites et faire la preuve.

La demande est donc paralysée et la défense, au contraire, singulièrement avantagée.

Mais dans l'impossibilité matérielle de faire la preuve ne réside pas seulement l'état d'infériorité de l'ouvrier dans l'action. Elle réside aussi et surtout dans sa situation pécuniaire qui ne lui permet généralement pas de faire les frais du procès et qui l'oblige dans la plupart des circonstances à des transactions onéreuses.

L'obligation de l'assurance pour le patron, comme conséquence du contrat de louage, que nous avons préconisée dans notre traité de la responsabilité des constructeurs et à laquelle nous sommes heureux que l'association des industriels de France pour préserver les ouvriers des accidents du travail se soit ralliée, s'impose donc d'une manière absolue ; elle ne viole aucun des principes de notre droit actuel, et pour cela seul, et en raison d'ailleurs des avantages aussi grands qu'elle présente à l'ouvrier, elle doit être préférée au projet de loi voté par la Chambre qui ferait des ouvriers, au mépris du Code civil, des demandeurs privilégiés.

Ajoutons que l'obligation de l'assurance comme conséquence du contrat de louage ne doit nullement supprimer la loi pénale, mais laisser au contraire la répression de la faute entière, s'il y a faute. La faute devra toujours être recherchée et rigoureusement punie lorsque l'enquête la fera ressortir à la charge du patron ; et en raison de la quasi-sécurité que procurera à ce dernier l'obligation de l'assurance, nous pensons que les pénalités devront être plus rigoureusement appliquées.

Bibliographie.

L'abondance des matières nous a jusqu'à ce jour empêché de rendre compte d'un intéressant ouvrage publié par M. Alphonse Bonpaix, avocat, et qui a pour titre : *Code théorique et pratique des architectes.*

Cet ouvrage, traité sous une forme succincte, embrasse à peu près toutes les questions qui intéressent directement l'architecte : sa responsabilité, ses obligations, les honoraires auxquels il peut prétendre, son droit quant à la propriété artistique de ses œuvres architecturales, les obligations du propriétaire ; — toutes ces questions sont successivement et consciencieusement examinées.

Sur la question de la responsabilité, M. Bonpaix a réédité la doctrine déjà émise par M. Achille Hermant qui a d'ailleurs écrit la préface du livre de M. Bonpaix.

La doctrine soutenue par M. Bonpaix est certainement bien présentée, mais elle est non moins certainement contraire aux lois et à la jurisprudence.

Si l'article 1792, comme le dit M. Bonpaix, ne renferme que la responsabilité de l'architecte-entrepreneur, il n'en est pas moins vrai qu'il y a dans cet article une responsabilité multiple, celle de l'architecte et celle de l'entrepreneur, et qu'il faut dégager l'une de l'autre, en raison des fautes commises.

Mais la preuve que l'article 1792 concerne bien les architectes et les entrepreneurs, c'est que là où le législateur n'a entendu viser que l'architecte-entrepreneur, il l'a spécialement indiqué ; tel est le cas dans l'article 1793.

Lorsqu'un architecte ou un entrepreneur, dit cet article ; dans l'article 1795 également, il est dit : architecte ou entrepre-

neur, parce qu'il ne s'agit que de celui qui exécute l'ouvrage.

De même, dans l'article 1794, il n'est seulement question que de l'entrepreneur parce qu'il s'agit seulement ici de celui qui fait l'ouvrage.

D'ailleurs, M. Bonpaix reconnaît que l'article 2270 est applicable à l'architecte : pourquoi ?

Il est dit dans cet article : l'architecte *et* les entrepreneurs ; comme il est dit dans l'article 1792 : les architectes *et* entrepreneurs ; — ce qui est vrai dans un cas doit l'être dans l'autre ; si l'article 2270 est opposable à l'architecte, l'article 1793 l'est également ; c'est d'ailleurs ce que la jurisprudence reconnaît en divisant les responsabilités selon que les fautes ont été commises par l'architecte ou par l'entrepreneur ou qu'il y a faute de l'un et de l'autre.

La doctrine de M. Bonpaix sur la propriété artistique est au fond celle que nous avons indiquée dans la *Revue de l'architecture et des travaux publics* et dans notre *Traité de la responsabilité* ; sur un point cependant, M. Bonpaix croit devoir critiquer l'avis que nous avons émis sur la question dans un journal spécial.

Il nous fait dire en thèse générale que nous croyons licite la reproduction d'une œuvre architecturale dans une revue ou par la photographie. — Notre article tronqué peut donner lieu à la discussion ; mais cité intégralement, cet article se réduit au tempérament indiqué par M. Bonpaix lui-même dans son ouvrage ; et cela est tellement vrai qu'aussi bien dans la *Revue de l'architecture et des travaux publics* que dans notre *Traité de la respon-*

sabilité, nous avons hautement revendiqué pour l'architecte le droit exclusif de reproduction de ses œuvres.

Le Secrétaire du Comité de jurisprudence,
Henri RAVON, architecte.

L'ÉCLAIRAGE ARTIFICIEL

(Voyez page 93.)

L'allumage de la lampe Wouters se fait en ouvrant simplement le globe (fig. 1), ce qui permet d'approcher une flamme du brûleur, ou, lorsqu'on emploie la disposition imaginée par MM. Sée de Lille (fig. 2), en introduisant l'allumoir dans la coupe par l'ouverture circulaire percée à la partie inférieure, ouverture maintenue fermée pendant le fonctionnement de l'appareil, par une bille en verre qui tend toujours à se mettre dans cette position vers laquelle la concavité du globe tend toujours à la ramener.

Lampe Cromartie. — La lampe de M. Villiam Sugg (fig. 3) est d'une construction sensiblement analogue à celle de M. Wenhams ; elle est cependant plus simple et plus robuste. Comme dans la première, le gaz arrive par le haut, puis vient contourner l'appareil pour passer dans un régulateur. Le tuyau dans lequel passe le gaz est en forme de lyre. La première branche de cette lyre porte un robinet dont l'emplacement est symétrique de celui du régulateur qui se trouve sur l'autre branche.

Le récupérateur est en fonte, il se compose de deux disques

Allumage de la lampe Wouters.
Fig. 1.

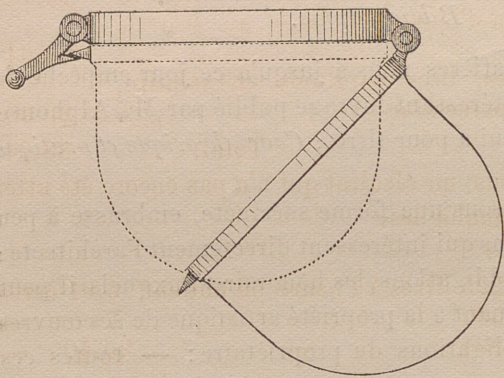
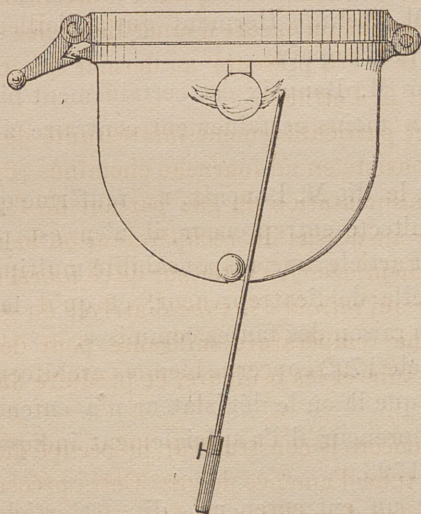
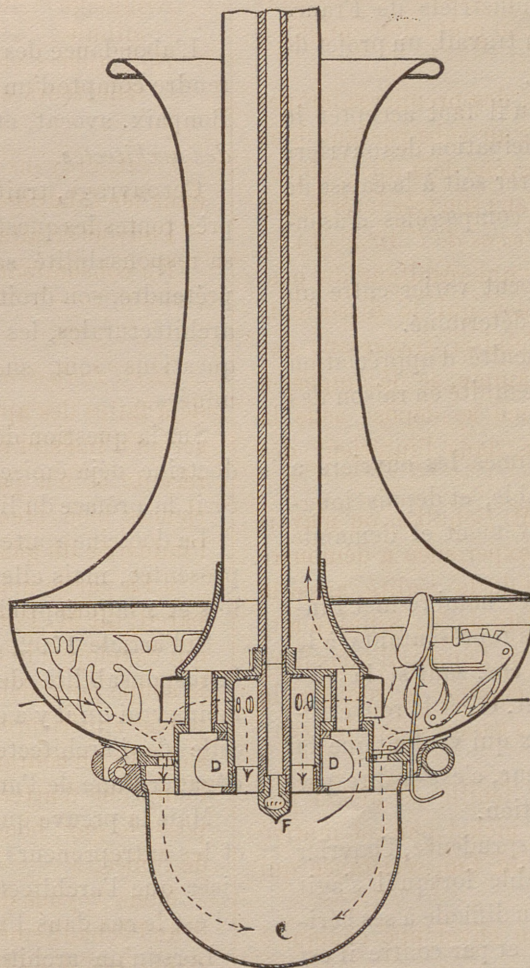


Fig. 2.



Lampe Cromartie.
Fig. 3.



Bec parisien.
Fig. 4.

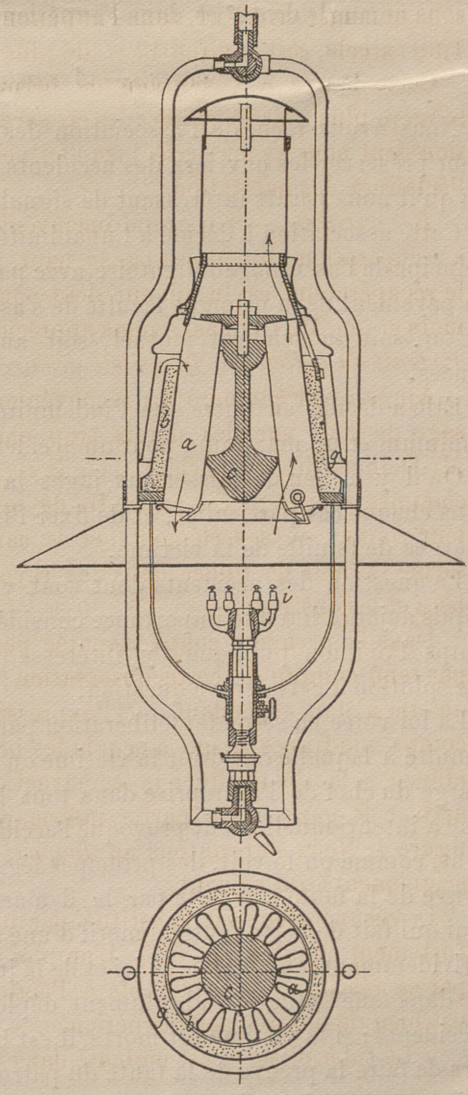


Fig. 5.

percés de 10 trous dans lesquels viennent se fixer des tubes où passent les gaz brûlés avant de se rendre dans la cheminée. Ces tubes sont de la sorte portés à haute température et l'air qui arrive de l'extérieur leur emprunte la chaleur nécessaire pour brûler le gaz dans de bonnes conditions.

La flamme se produit autour d'un bec en stéatite F en forme de poire, qui est percé de trous d'un millimètre de diamètre environ. Elle s'épanouit sur un disque réfractaire D qui, une fois porté à l'incandescence, contribue aussi à la production de la lumière.

La partie inférieure est fermée hermétiquement par un globe en verre.

Nous avons déjà vu dans d'autres systèmes qu'il était nécessaire, pour ne pas laisser ce globe s'opacifier, de le mettre continuellement en contact avec de l'air moins chaud que celui qui passe dans le récupérateur. Ici, le dispositif est identique à celui déjà remarqué : l'air extérieur pénètre par des ouvertures percées sur la monture du globe.

On allume en ouvrant le globe qui est mobile autour d'un axe fixe et qu'un contre-poids tend à fermer. L'opération dure environ trente secondes, pendant lesquelles les produits de la combustion, au lieu de passer par la cheminée, s'échappent à l'extérieur. Au bout de ce temps, la température du récupérateur est en général assez élevée pour que les courants s'établissent suivant leur direction définitive.

D'après les expériences exécutées par M. Delafollie, l'intensité sphérique moyenne de la lampe Cromartie est, pour une dépense de 170 litres, de 3.68 carcels soit 46.20 litres par carcel.

L'intensité maximum est un peu supérieure ; elle se trouve sous un angle de 40° et, dans l'expérience précédente, elle atteint 4.38 carcels, soit environ 12 % de plus que la moyenne.

Cette lampe a l'avantage de permettre une division de la lumière plus grande qu'avec les appareils à grande consommation dont nous avons parlé jusqu'ici ; elle se prête donc mieux à l'éclairage des habitations.

Bec parisien. — Un grand inconvénient des premières lampes à récupération alimentées par le haut, par un tube passant dans le récupérateur, est le suivant, dont nous avons déjà dit quelques mots et que M. Delmas-Azéma apprécie dans son très intéressant *Extrait du bulletin de la Société des architectes de l'Aisne* (1).

Après avoir énuméré les inconvénients qui résultent du passage de l'air sur des parois trop chaudes qui le dissocient, M. Delmas dit, en parlant du gaz : « Celui-ci, traversant des conduits rouges placés au centre de la flamme, se décompose à leur contact en ses éléments, et le carbone se dépose sous la forme de noir de fumée dans les tuyaux, dans l'intérieur des becs et les obstrue. »

Dans la première coupe inventée par M. Schulke, on n'avait pas tenu compte de cette observation ; l'expérience a démontré qu'elle n'était cependant que l'expression de la réalité, aussi la compagnie française qui a acquis les brevets de M. Schulke a-t-elle eu soin de modifier la construction de l'appareil pour faire arriver le gaz par la partie inférieure, comme le montre la figure 4. Nous empruntons au *Journal des usines à gaz* les renseignements qui suivent.

Le récupérateur est constitué par une feuille de nickel pur fortement ondulée (fig. 5). « L'emploi du nickel pur est motivé par sa résistance considérable à l'action du feu, résistance qui est bien démontrée par l'expérience. »

« Le tube plissé *a* est emboîté dans une enveloppe conique *b*

également en nickel pur ; celle-ci ne couvre pas la partie supérieure de *a* et donne aussi accès à l'air dans les plis extérieurs du plissé. Le vide conique central de *a* se trouve bouché à une certaine distance du bord inférieur par un obturateur *c*, ce qui force les produits de la combustion à s'échapper en passant par les plis intérieurs du plissé. Les plis extérieurs sont fermés en haut, et ceux intérieurs en bas, de sorte qu'il ne peut se produire aucun mélange d'air et de produits de combustion. »

Le tube plissé est protégé contre le refroidissement par une enveloppe isolatrice en amiante, maintenue par le tambour *g*.

Un réflecteur fixé à la partie inférieure de *a* contribue à la bonne utilisation de la lumière, en même temps qu'il guide les courants d'air comburant et de gaz brûlés.

Nous savons que le bec papillon est un mauvais brûleur, néanmoins M. Schulke n'a pas hésité à l'employer parce qu'il est de construction simple. En outre la couronne *i* qui porte les papillons n'a pas besoin, comme dans les brûleurs à flamme renversée, d'un ceintage très exact sans lequel la combustion se fait mal et ne s'opère pas sur toute la section du brûleur.

Les dessins que nous donnons représentent un appareil de grande consommation. Celle-ci atteint 750 litres et même 1,000 litres dans les grands modèles, destinés surtout à l'éclairage public. Des spécimens de ce genre sont en fonctionnement à Paris sur la voie publique, notamment sur la place de l'Hôtel-de-Ville, au carrefour Sébastopol-Rivoli, à la pointe Saint-Eustache, etc... La ville de Lyon en a fait installer près de 300 pour l'éclairage de ses rues et places. Les grandes compagnies de chemins de fer ont également fait des essais qui sont satisfaisants ; un ingénieur en chef de l'une d'elles a relaté les prix d'entretien suivants pour une période de six mois et pour 17 lanternes :

Nettoyage : main-d'œuvre, chiffons	43.70 fr.
Allumage : main-d'œuvre et mise au bec de minuit	24.64
Entretien : verres, becs papillons en stéatite, réflecteurs en porcelaine	20.60
Total	88.94 fr.

C'est, croyons-nous, un résultat qui n'a pas encore été atteint dans les éclairages analogues.

Pouvoir éclairant :	
En consommant 225 litres à l'heure on obtient	3.91 carcels.
— 550 —	7 —
— 994 —	25.50 —

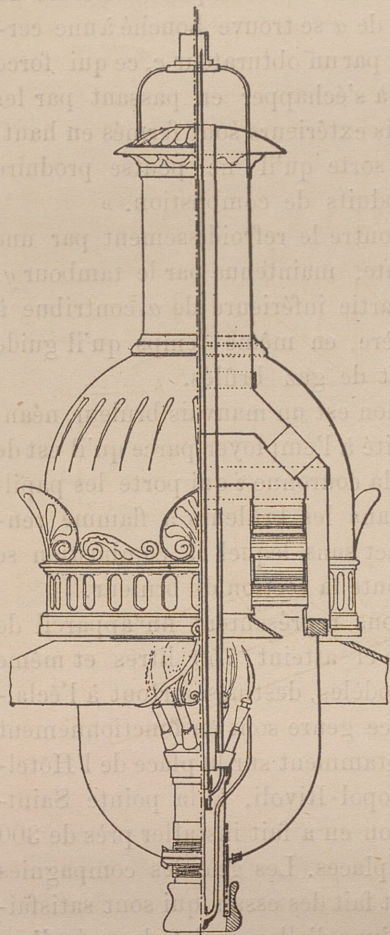
Bec l'Industriel. — Toutes les descriptions que nous avons déjà faites des appareils d'éclairage à récupération nous dispenseront d'insister sur le bec « l'Industriel » qui est d'invention très récente et n'a par conséquent pu encore donner lieu à des expériences bien étendues. Il a été présenté au dernier congrès de l'industrie du gaz par M. L. Pottier.

« La partie nouvelle et particulièrement intéressante de l'appareil, dit M. Pottier, consiste en un fourneau cheminée (fig. 6), qui enveloppe le tube d'alimentation du gaz partant du fond de la coupe pour déboucher au-dessus du récupérateur ou bien à la partie supérieure de la cheminée. A l'intérieur de ce fourneau, il s'établit un courant d'air qui refroidit le tube d'arrivée du gaz et l'empêche d'atteindre une température suffisante pour décomposer le gaz, boucher le tube et les brûleurs, et produire du noir de fumée. »

Nous voyons donc là encore le constructeur préoccupé du trop grand échauffement du tube d'amenée de gaz. Cette préoccupation a déjà donné lieu à des dispositions intéressantes. Celle-ci est une des plus simples, elle ne demande pas l'emploi du tuyau

(1) *De l'éclairage*, par M. H. Delmas-Azéma.

Bec l'Industriel.
Fig. 6.



extérieur en forme de lyre que nous avons vu sur les appareils précédents.

Le récupérateur est aussi fort bien étudié; il se compose de deux cylindres concentriques reliés entre eux par des tubes disposés en quinconce de façon à gêner l'arrivée de l'air extérieur et à le chauffer d'une façon plus homogène. Cet air comburant arrive par les ouvertures latérales et va de là au récupérateur en passant d'abord dans des tubes chauffés par les gaz brûlés qui se rendent de la chambre de combustion à la cheminée par des tubes et par la partie annulaire comprise entre les deux cylindres concentriques.

Le tube central est protégé par un autre tube en porcelaine qui l'entoure dans toute la partie exposée au contact des flammes ou qui se trouve tout au moins dans leur voisinage immédiat.

L'allumage est très facile; la coupe inférieure n'a nullement besoin d'être ouverte; on met la clé du robinet dans la position convenable; une flamme d'un allumoir étant alors présentée au-dessous du petit tube latéral, le feu prend sur ce tube figuré à droite et se propage jusqu'au voisinage de la couronne qui s'allume si on continue à tourner la clé dans le même sens. Le robinet une fois ouvert à peu près en plein, la petite flamme s'éteint, la communication du petit tube avec l'arrivée est interceptée.

Les constructeurs de ce bec, MM. Bengel frères, n'ont fait jusqu'ici que des appareils à grande consommation, 445 et 750 litres à l'heure, qui ont donné: le premier, 10 carrels, soit 42.5 litres par carrel; le second 22 carrels, soit 34 litres par carrel.

(A suivre.)

C. J.

CONSULTATIONS TECHNIQUES

ARBALÉTRIERS DE CROUPE.

J'espère que vous voudrez bien me donner quelques renseignements techniques sur la construction d'une charpente en fer d'après un système encore peu répandu et dont s'occupent peu d'ouvrages; ou, pour mieux dire, je n'en connais aucun. Dans votre *Pratique de la mécanique appliquée à la résistance des matériaux*, vous avez, il est vrai, donné un spécimen de ce système, mais ayant attendu au dernier moment, je n'ai plus le temps d'étudier cette question avec votre ouvrage, et c'est pourquoi je m'adresse à vous directement, pour vous prier de me donner les principaux éléments de cette construction, c'est-à-dire la force des fers, arêtières, demi-fermes et entrants.

L'emplacement à couvrir est un carré parfait de 1,200 mètres intérieurement. A raison de cette forme j'ai pensé appuyer cette charpente sur des arêtières contre lesquels viendraient se fixer

les demi-fermes. Ces arêtières seraient naturellement d'un équarrissage sensiblement plus fort que les demi-fermes; on pourrait soit les disposer en quatre parties isolées, assemblées et reliées par des fers cornières, soit en trois seulement, une d'elles serait ferme complète rivée sur place, tandis que les deux autres viendraient s'y assembler avec des cornières.

Le tout est couvert, la première partie, la partie basse, par du zinc reposant sur des planches, et le reste, par de fortes vitres de 5 à 6 millimètres d'épaisseur.

Ce sont simplement des poteaux en bois (chêne) qui supporteront cette toiture, comme cela existait précédemment; mais alors la charpente était en bois, très massive, et elle était recouverte de tuiles creuses; elle est contrebutée par les fermes et la toiture des bas côtés, de sorte que la stabilité ne serait pas menacée.

Il serait peut-être bon pour les demi-fermes d'adopter deux types pour la force des fers, qui seraient applicables, l'un aux petites fermes, et l'autre aux grandes fermes.

Quant aux pannes et aux fers à vitrage, il me sera facile d'en trouver la résistance, ayant leur écartement et le poids des matériaux à supporter.

Réponse. — Le tracé de l'épure est exactement celui qui est indiqué page 619 de l'ouvrage cité. Seulement, en raison de la forme de croupe, les poids, sur les pannes, sont différents de l'une à l'autre; ils varient avec la longueur de chaque panne.

Le poids du vitrage étant de 15 kilos par mètre carré, on peut admettre une charge totale de 100 kilos au mètre superficiel, ce qui donne, par panne, les poids de 20, 150, 300, 450 et 600 kilos, tant pour les fermes diagonales de croupe, que pour les fermes normales.

Ces divers poids étant reportés sur la verticale, le tracé de l'épure ne présente aucune difficulté. Les efforts sur chaque pièce sont déterminés comme indiquent les figures.

Il sera facile de proportionner les sections des fers à ces divers efforts. Pour les fers plats, travaillant à la tension, la section strictement nécessaire se détermine en divisant par 6 kil., correspondant au millimètre carré.

Pour les cornières, travaillant à la compression, il convient d'abaisser le taux du travail imposé en métal, en raison de la longueur des pièces.

P. P.

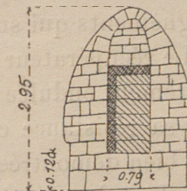
CORRESPONDANCE

M. le directeur de la *Construction moderne*.

Je m'empresse de vous faire part d'une découverte intéressante que je viens de faire dans la Tour du Roi de Provins, dont je fais le relevé en ce moment et que M. Guicestre a parfaitement rendue par une perspective très réussie, dans le numéro du 22 septembre 1888, de la *Construction moderne*.

Dans une petite salle du rez-de-chaussée de la tour, il existait une sorte de niche carrée (1). Je cherchais à m'expliquer quelle avait pu être jadis la destination de cette niche lorsqu'en grattant le mur avec un couteau je remarquai que les pieds-droits de la niche se prolongeaient jusqu'au sol. Alors je pensais que je devais me trouver en présence d'une ouverture bouchée après coup.

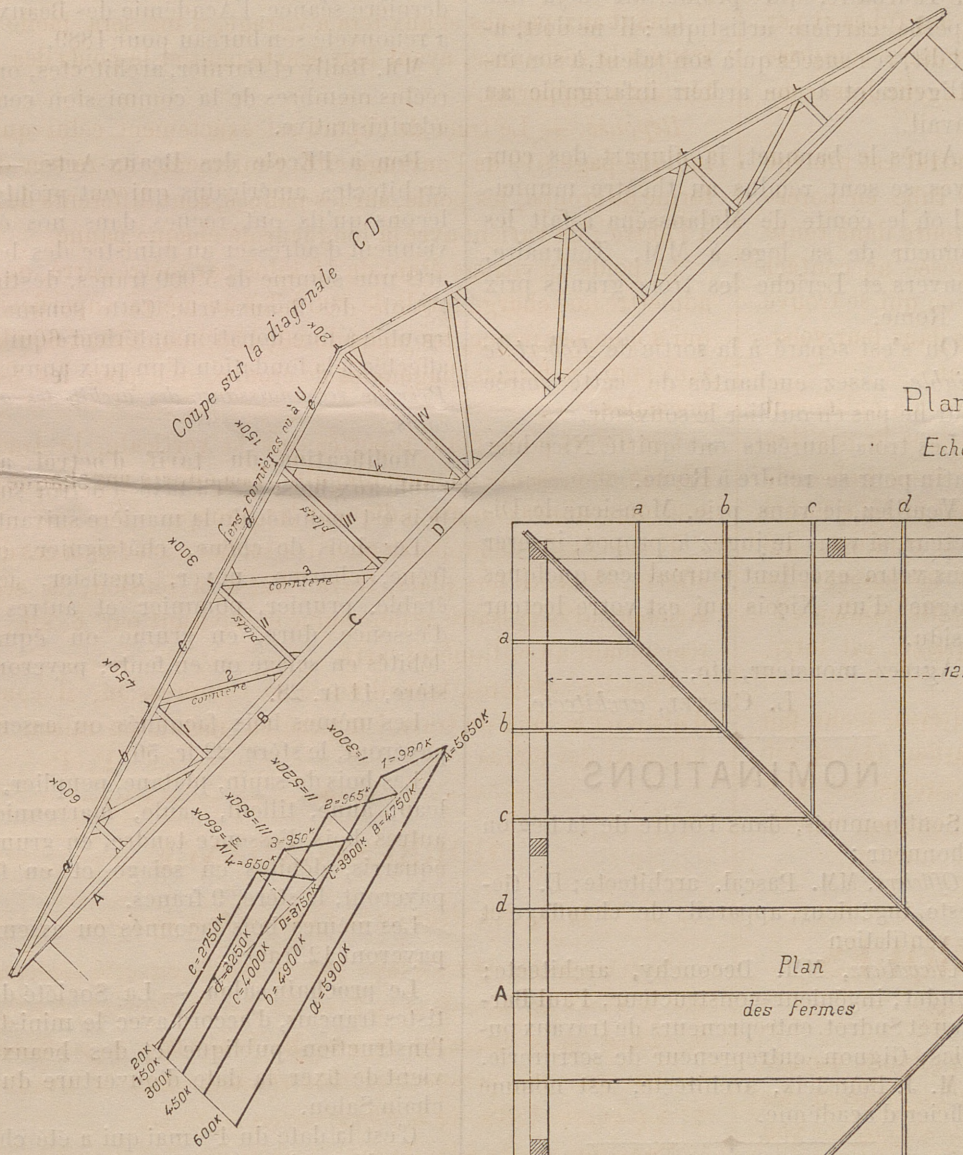
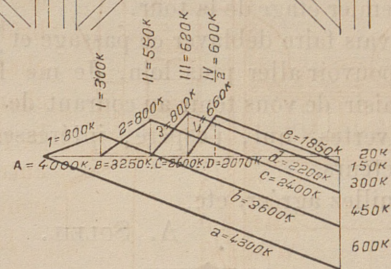
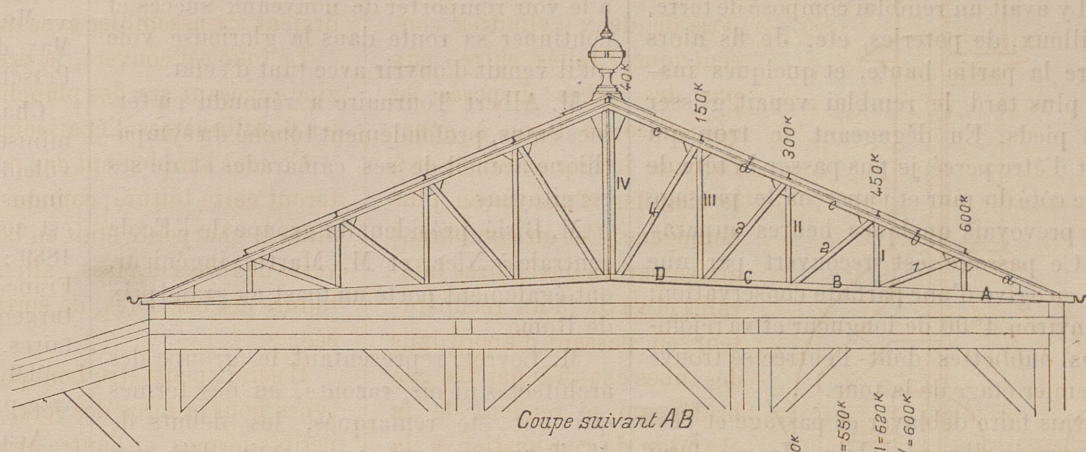
Poussé par la passion archéologique, je



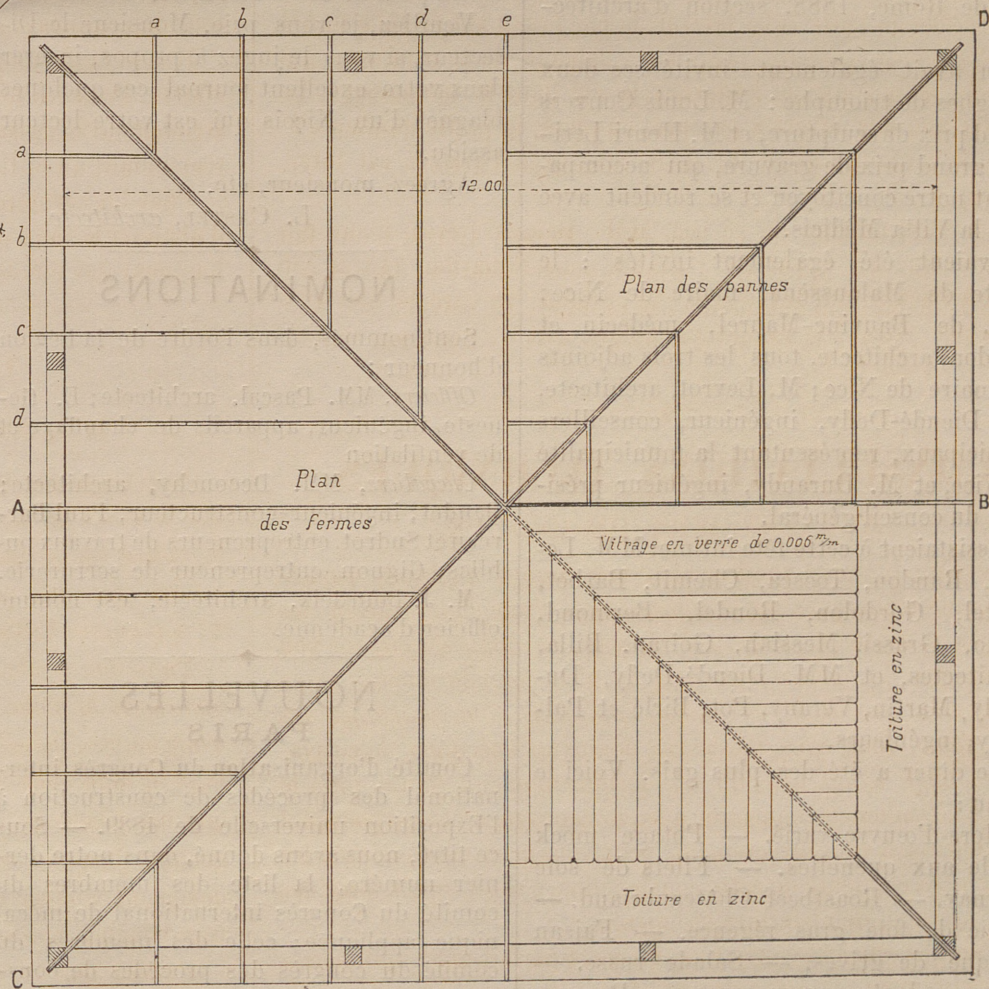
(1) Voir dans le dictionnaire de Viollet le Duc, au mot Donjon.

ARBALÉTRIER DE CROUPE

ÉPURES DES FERMES DROITES ET DIAGONALES.



Plan général
Echelle de 0^m.01



priai le gardien de la tour, M. Michel Fleury, de sonder la partie basse de cette niche, et après une heure d'un travail assez pénible il avait percé le mur. Mais tout n'était pas terminé, car derrière ce mur il y avait un remblai composé de terre, de cailloux, de poteries, etc. Je fis alors abattre la partie haute, et quelques instants plus tard le remblai venait glisser à nos pieds. En dégagant le trou qui venait d'être percé, je pus passer la tête de l'autre côté du mur et j'aperçus le passage que je prévoyais quelques heures auparavant. Ce passage est recouvert par une voûte en ogive d'une parfaite conservation; il a environ 4^m00 de longueur et va rejoindre les oubliettes dont l'entrée se trouve au premier étage de la tour.

Je vais faire déblayer ce passage et j'espère pouvoir aller plus loin. Je me ferai un plaisir de vous tenir au courant de mes découvertes, qui, j'espère, intéresseront vos lecteurs.

Veuillez agréer, etc.

A. SOLEIL.

Monsieur le directeur de la
Construction moderne.

J'ai l'honneur de vous annoncer qu'un banquet a été offert jeudi soir 3 janvier au restaurant de la Régence par la Société des architectes des Alpes-Maritimes et sur l'initiative des architectes de Nice, à notre concitoyen M. Albert Tournaire, grand prix de Rome, 1888, section d'architecture.

On avait également invité ses deux collègues de triomphe : M. Louis Convers grand prix de sculpture, et M. Henri Leriche, grand prix de gravure, qui accompagnent notre concitoyen et se rendent avec lui à la Villa Médicis.

Avaient été également invités : le comte de Malaussena, maire de Nice; MM. de Bauvine-Maurel, médecin, et Randon, architecte, tous les trois adjoints au maire de Nice; M. Levrot, architecte, M. Diendé-Defly, ingénieur, conseillers municipaux, représentant la municipalité de Nice, et M. Durandy, ingénieur président du conseil général.

Assistaient à cette fête intime: MM. Levrot, Randon, Toesca, Chemit, Barbet, Castel, Gordolon, Rondel, Bermond, Carlo, Grassi, Messiah, Goiran, Billa, architectes, et MM. Diendé-Defly, Durandy, Martin, Verany, Pot, Birlé et Palmary, ingénieurs.

Le dîner a été des plus gais. Voici le menu :

Hors-d'œuvre varié. — Potage mock turtle aux quenelles. — Filets de sole Mornay. — Roastbeef Châteaubriand. — Aspic de foie gras régence. — Faisan flanqué de grives. — Salade russe. — Mousse glacée aux marrons. — Dessert. — Vins : Marsala, Médoc et Grave en ca-

rafe, Margaux vieux et Champagne, café et liqueurs, etc.

Au dessert M. Durandy et le comte de Malaussena ont porté la santé du héros de la soirée et ont déclaré qu'ils s'attendaient à le voir remporter de nouveaux succès et continuer sa route dans la glorieuse voie qu'il venait d'ouvrir avec tant d'éclat.

M. Albert Tournaire a répondu en termes émus, profondément touché du sympathique accueil de ses camarades et de ses concitoyens.

M. Birlé, président du groupe de l'Ecole centrale à Nice, et M. Martin, ingénieur, ont également porté un toast au grand prix de Rome.

M. Levrot, représentant le groupe des architectes niçois, raconte, en des termes qui ont été remarqués, les débuts de M. Tournaire, qui promettait déjà une superbe carrière artistique: il ne doit, a-t-il dit, ses succès qu'à son talent, à son intelligence et à son ardeur infatigable au travail.

Après le banquet, la plupart des convives se sont rendus au théâtre municipal où le comte de Malaussena a fait les honneurs de sa loge à MM. Tournaire, Convers et Leriche les trois grands prix de Rome.

On s'est séparé à la sortie de *Robert le Diable*, assez enchantés de cette soirée pour ne pas en oublier le souvenir.

Les trois lauréats ont quitté Nice hier matin pour se rendre à Rome.

Veillez, je vous prie, Monsieur le Directeur, si vous le jugez à propos, insérer dans votre excellent journal ces quelques blagues d'un Niçois qui est votre lecteur assidu.

Agréer, monsieur, etc.

L. CASTEL, architecte.

NOMINATIONS

Sont nommés, dans l'ordre de la Légion d'honneur :

Officiers, MM. Pascal, architecte; E. Geneste, ingénieur, appareils de chauffage et de ventilation

Chevaliers, MM. Deconchy, architecte; Baudet, ingénieur-constructeur; Paul Barreau et Sudrot, entrepreneurs de travaux publics; Gignon, entrepreneur de serrurerie.

M. J. Bourdeix, architecte, est nommé officier d'académie.

NOUVELLES PARIS

Comité d'organisation du Congrès international des procédés de construction à l'Exposition universelle de 1889. — Sous ce titre, nous avons donné, dans notre dernier numéro, la liste des membres du comité du Congrès international de mécanique appliquée; celle des membres du comité du congrès des procédés de construction est la suivante :

MM. Allard (Saint-Ange); — Boucher; —

Boutillier; — Chemin; — Choisy; — Clerc; — Contamin; — De Dartain; — Delmas; — Durand-Claye, — Eiffel; — Fontviolland (Bertrand de); — Gouin (Jules); — Guillotin; — Hersent; — Jolly; — Lantrac; — Le Brun; — Lippmann; — Martin (Jules); — Moreau (Auguste); — Muller (Emile); — Max de Nansouty; — Des Orgettes; — Petsche; — Rabel.

Chambres syndicales. — Le conseil d'administration des chambres syndicales de la ville de Paris et du département de la Seine (industrie et bâtiment), 3, rue de Lutèce, est composé ainsi qu'il suit pour l'année 1889 : MM. Bertrand (Frédéric), président; Francastel et Haret, vice-présidents; Léturgeon, trésorier; Beynes et Camus, secrétaires.

MM. Mozet, président honoraire; Gignou, vice-président honoraire.

Académie des Beaux-Arts. — Dans sa dernière séance, l'Académie des Beaux-Arts a renouvelé son bureau pour 1889.

MM. Bailly et Garnier, architectes, ont été réélus membres de la commission centrale administrative.

Don à l'Ecole des Beaux-Arts. — Les architectes américains qui ont profité des leçons qu'ils ont reçues dans nos écoles viennent d'adresser au ministre des beaux-arts une somme de 5,000 francs, destinée à l'Ecole des Beaux-Arts. Cette somme sera ajoutée à une donation antérieure qui a été affectée à la fondation d'un prix annuel, dit *Prix de reconnaissance des architectes américains*.

Modification du tarif d'octroi applicable aux bois. — La taxe d'octroi sur les bois est modifiée de la manière suivante :

Les bois de chêne, châtaignier, orme, frêne, charme, noyer, merisier, acacia, érable, prunier, pommier et autres bois d'essence dure, en grume ou équarris, débités en sciage ou en fente, payeront, le stère, 11 fr. 28.

Les mêmes bois façonnés ou assemblés payeront, le stère, 22 fr. 56.

Les bois de sapin, platane, peuplier, bouleau, aune, tilleul, saule, marronnier et autres bois d'essence tendre, en grume ou équarris, débités en sciage et en fente, payeront, le stère, 9 francs.

Les mêmes bois façonnés ou assemblés, payeront 12 francs.

Le prochain salon. — La Société des artistes français, d'accord avec le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, vient de fixer la date d'ouverture du prochain Salon.

C'est la date du 1^{er} mai qui a été choisie.

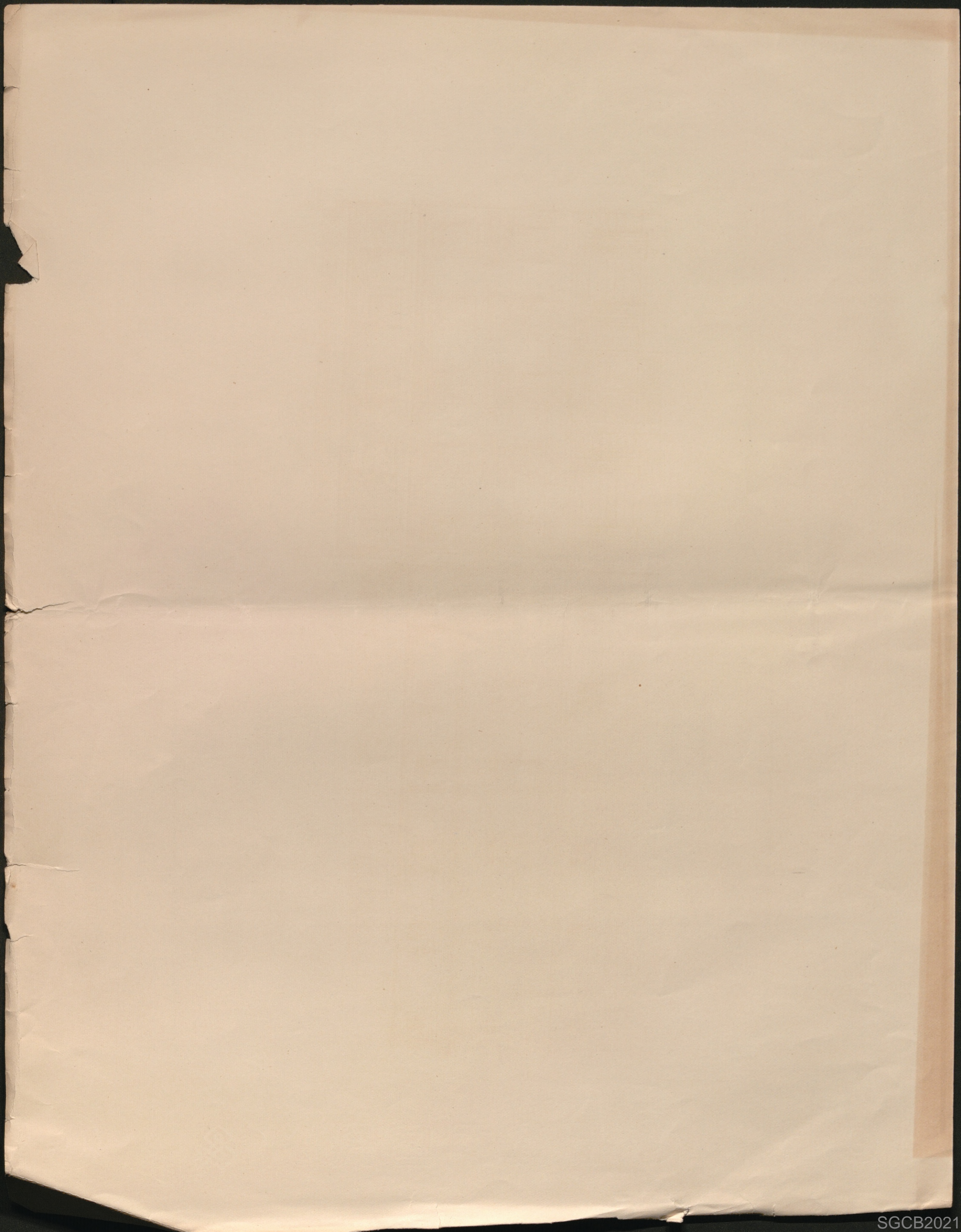
Le dépôt des ouvrages doit avoir lieu, du 2 au 5 avril, pour les sections d'architecture, de gravure et de lithographie.

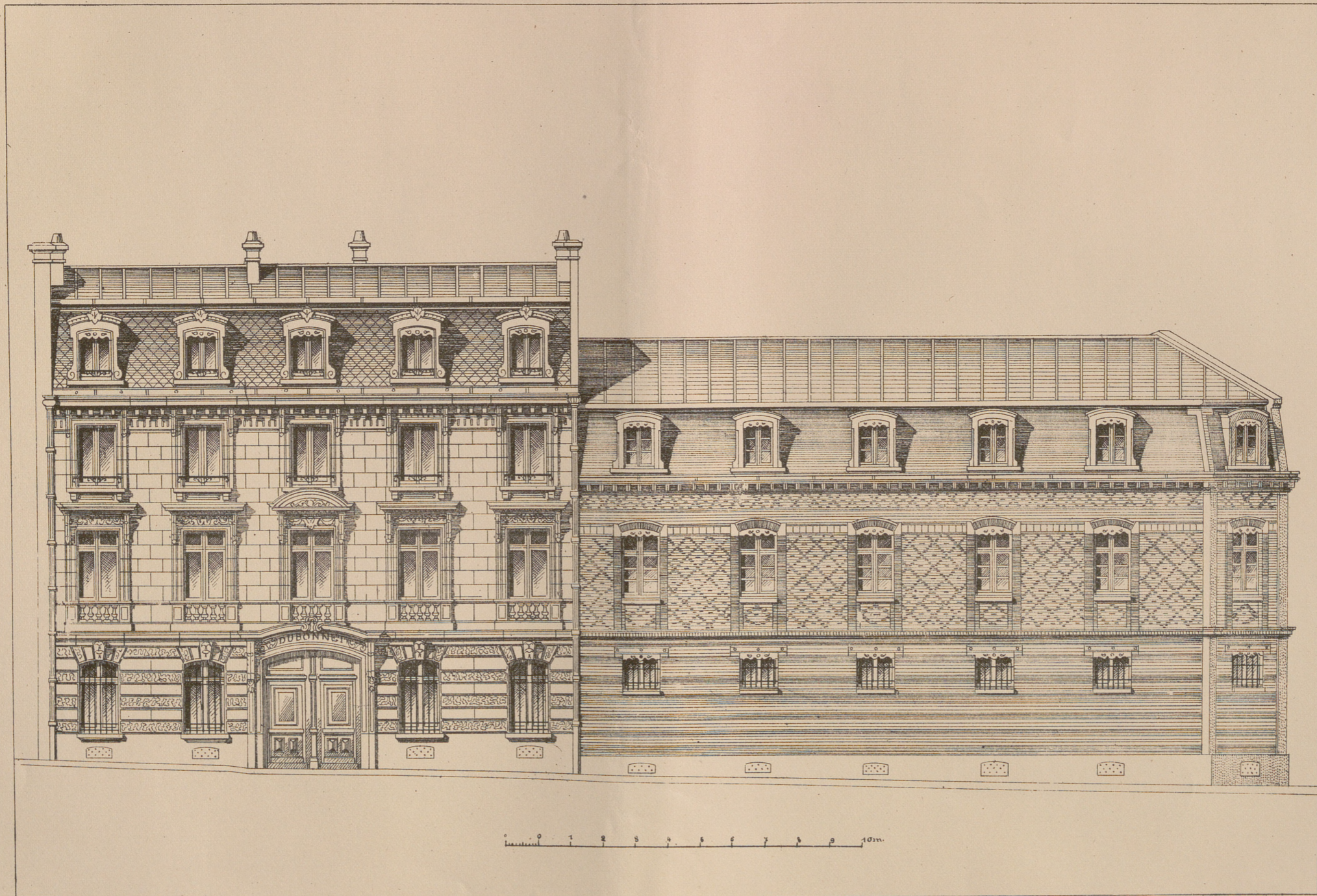
Ecole des Beaux-Arts. — M. E. Müntz a ouvert son cours dans l'hémicycle de l'Ecole des beaux-arts. Il étudiera cette année, les mercredis à deux heures et demie, l'histoire des Ecoles vénitienne, flamande et hollandaise.

Le Gérant : P. PLANAT.



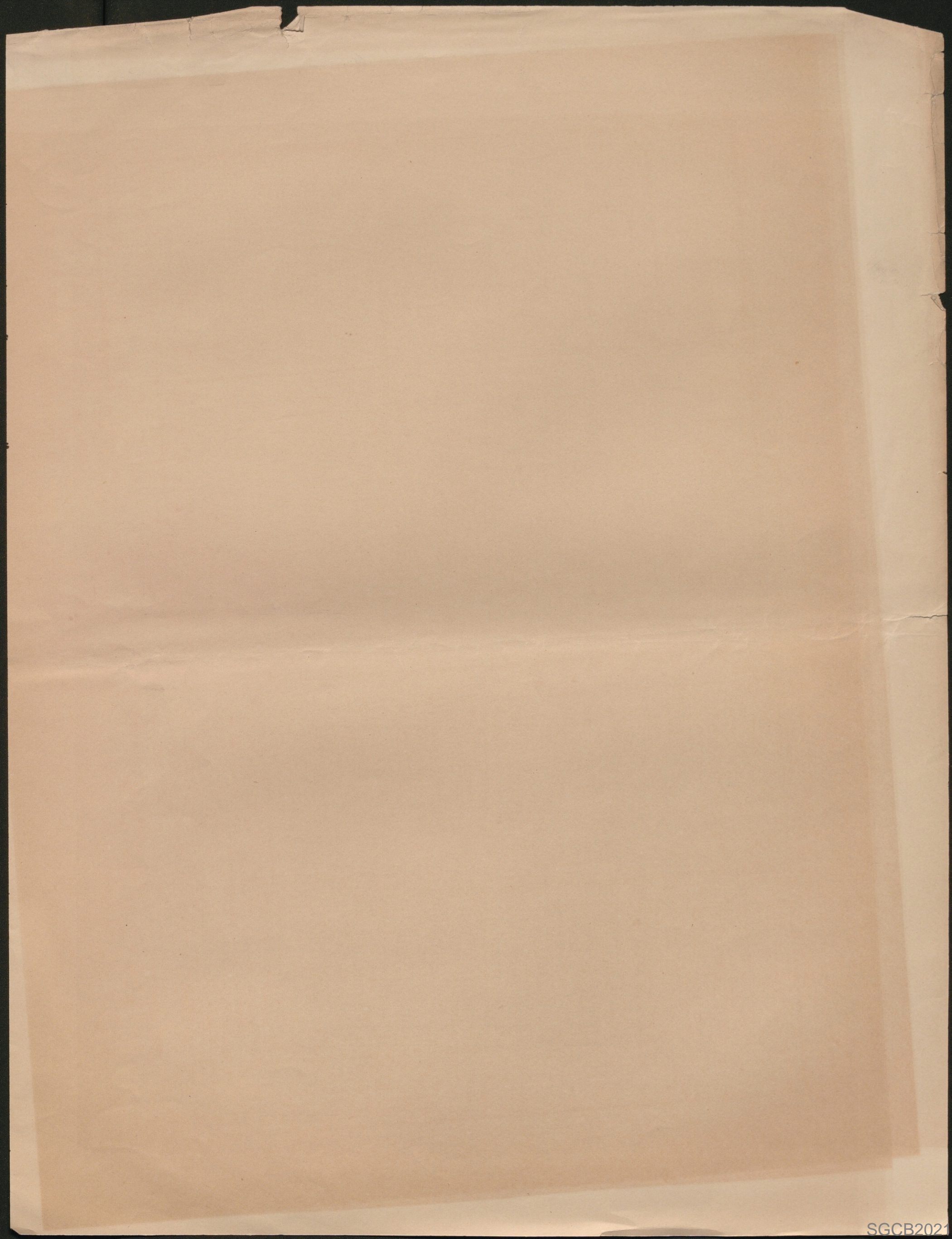
PALAIS DE JUSTICE DE DIJON





ENTREPÔT DUBONNET — FAÇADE SUR LA RUE MORNAY

ARCHITECTE M. A. SAUVAGE.



TRAVAUX PARTICULIERS

Demandes en autorisation de bâtir.

Du 8 janvier 1889.

15° arr. — Rue Mademoiselle, 43. — Prop., M. P. Rheims, rue Rochechouart, 79. — Arch., M. Jean Bayard, rue de Miromesnil, 8. — Pavillon.

17° arr. — Rue Hélène, 8-10. — Prop., M. Brossier, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 83. — Arch., M. C. Verhaeghe, rue des Saints-Pères, 16. — Construction.

Du 4 janvier 1889.

2° arr. — Rue Grenéta, 32. — Arch., M. Stanislas Loison, rue Caumartin, 58. — Modification et surélévation (1 étage).

20° arr. — Rue des Prairies, 7 (chemin du Parc-de-Charonne). — Prop., M. Lefèvre, rue des Osiaux, 23. — Bas édifice.

Du 5 janvier 1889.

18° arr. — Rue Joseph-Dijon, 15. — Prop., M. Tyssède, y demeurant. — Arch., M. Charles Dumond, rue d'Orsel, 11. — Surélévation (2 étages).

Du 7 janvier 1889.

14° arr. — Boulevard Brune, 115. — Prop., M. Morin, rue de la Barouillère, 1. — Arch., M. F. Bouhon, avenue des Gobelins, 70. — Pavillon d'habitation.

Du 8 janvier 1889.

11° arr. — Rue Godefroy-Cavaignac, 18. — Prop., M. Pignant, passage de la Forge-Royale, 19. — Arch., M. Mallard, avenue Beaucour, 5. — Construction.

13° arr. — Rue de la Glacière, 133. — Prop., M. Gosse- lin, avenue de Neuilly, 178, à Neuilly. — Modifications du comble.

— Rue Dunois, 70. — Prop., Raffinerie Say, boulevard de la Gare, 133. — Agrandissement du comble.

15° arr. — Rue Lecourbe, 101-103. — Prop., Mme veuve Léauté, avenue du Maine, 14. — Arch., MM. Sorets père et fils, rue Roussin, 33. — Constructions.

20° arr. — Rue Ramponneau, 45. — Prop., M. Raygasse, rue de Tourville, 24. — Arch., M. Ed. Marchal. — Construction.

Du 9 janvier 1889.

20° arr. — Rue Pial, 55. — Prop., M. Charpentier, rue Dussoubs, 18. — Surélévation (1er étage).

BULLETIN OFFICIEL DES ADJUDICATIONS
DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

RÉSULTATS

Ont eu lieu les adjudications ci-après :
Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre,
et consulter la partie non officielle.

Assistance publique.

3 décembre.

Adjudication de la fourniture de 20,000 x. m. de blés nécessaires au service de la boulangerie centrale des hôpitaux et hospices civils de Paris pendant le premier semestre de 1889

Adjudicataires :

M. Delaunay, rue Jean-Jacques-Rousseau, 27, 2,400 x.m. de Bourgogne à 27.40 le quintal.

MM. Vatinet et C^o, rue Jean-Jacques-Rousseau 14, Blé de Sarthe-Mayenne. 2,500 x.m. à 27.60, 500 à 27.50 et 2,000 à 27.75.

Blé de Maine-et-Loire. — 1,500 x.m. à 27.50, 3,500 à 27.70 et 3,000 à 27.25.

Blé de la Loire-Inférieure. — 2,000 x.m. à 27.

Blé de Vendée. — Il faut : 500 x.m. à 27.60.

Blé de Mayenne. — 1,500 x.m. à 27.75 et 1,000 à 27.50.

Blé de la Sarthe. — 500 x.m. à 27.60.

ADJUDICATIONS NOUVELLES

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre
Avis. — Le Moniteur général portant la date du samedi est, à cause de son tirage élevé, composé le jeudi et expédié dès le vendredi matin de chaque semaine; il ne peut donc indiquer les résultats des adjudications qui ont lieu le samedi, ni publier les documents qui lui sont remis le jeudi soir.

1. — Samedi 12 janvier 1889. — Adjudication au rabais, en deux lots, des travaux de construction d'un pont sur le canal Saint-Martin, à la rencontre de la rue Louis-Blanc, par voie de soumissions cachetées, dans les formes prescrites par les ordonnances, les règlements et les instructions ministérielles.

2. — Le samedi 12 janvier 1889. — Adjudication au rabais en un lot des travaux de branchements particuliers d'égout à exécuter rue de Londres, du n° 40 à la place de l'Europe par voie de soumissions cachetées, dans les formes prescrites par les ordonnances, les règlements et les instructions ministérielles.

3. — Le samedi 12 janvier 1889. — Adjudication en deux lots des travaux de menuiserie et de parquetage à exécuter pour l'agrandissement de la mairie du XIII^e arrondissement, achèvement de la deuxième partie, travaux classés de la 2^e catégorie (Grands travaux d'architecture).

Le Préfet de la Seine, Signé : E. POUBELLE
Par le Préfet :
Le secrétaire général de la préfecture,
Signé : LAURENCEAU.

FAILLITES

2 Janvier 1889. — Simon fils, restaurateur, 46, r. de l'Arbre Sec (5140). — Konedski, M^d forain, rue Lafayette, 212 (5141). — Vergoignan Franck et C^o, vins et spiritueux, boulevard Magenta, 36 (5142). — Guilgot D^e, épicière, 16, rue de Jancry (5143). — Bernard, café-brasserie, 143, faubourg Saint-Martin (5144). — Soulier, M^d épicier, 164, boulevard de la Gare (5145).

3 Janvier. — Barberis, E^r de maçonnerie, 21, rue Emile-Lepu (5146). — Asset, épicier, 5, rue de l'Exposition et 22, rue Keller (5147). — Neumann, fabricant de Maroquinerie, 43, rue de Montmorency (5148). — Figeac, épicier, 1, rue de la Banque (5149). — Mosca Dlle, mercière, 92, rue Daguerre, (5120).

4 Janvier. — Duplat, M^d grainier, 23, rue Tronchet (5121). — Strasburger, 1^r de fournitures pour modes, 7, rue du Vertbois (5122). — Freund, C^o en marchandises, 11, cité Trévise (5123). — Haloiseau, fabricant de jonets, 492, rue Saint-Martin (5124). — De Paris, distillateur, 7, rue Ganneron, (5125). — Desnoyers, M^d boucher, 100, rue de Courcelles, (5126). — Selonier, E^r de maçonnerie, 153, rue d'Alsia (5127).

Vve Eugène, fte de corsets, 19, rue Turgot (5128). — Bernard, E^r de maçonnerie, à Montreuil-s.-Bois, 14, rue Michellet (5129). — Boucheny, M^d de vins, épicier, à Montreuil-s.-Bois, 15, rue des Louris (5130). — Petitjean, M^d de vins, rue de l'Arc-de-Triomphe (5131). — Dalencé, E^r de couvertures et plomberie, parc Saint-Maur, 74, rue de la République (5132). — Vve Chauvin, M^d de vins à Montreuil-s.-Bois, rue de Paris, 203 (5133). — Paschal, Fourville et C^o banquiers, 26, boulevard Voltaire (5134). — Prud'homme, E^r de maçonnerie, Boulogne-sur-Seine, Sentier de la Sausnière, 6, (5135).

— de Vergnolles, ancien banquier, 68 bis, rue Jouffroy (5136). — Buron, M^d d'encre à écrire, Montrouge, 99, route d'Orléans (5137).

5 janvier. — D^e Dolbeau, fte de maroquinerie, à Gentilly (5138). Lapeyre, E^r de démolitions, boulevard Port-Royal, 80 (5139). — Rollet, négociant en broserie, 56, rue de la Verrerie (5140). — Lisseus, limonadier, 272, faubourg Saint-Honoré (5141). — Doréus, M^d de chaussures, 18, rue d'Estrees (5142). — Thibault, horloger-bijoutier, 118, faubourg Poissonnière (5143).

7 janvier, Mauz, Xavier, boulanger, 57, boulevard de Courcelles (5144).

FERS BLANCS DE COMMENTRY

Conditions d'usage. — A 4 mois ou 2 0/0 d'escompte. — Livrables à Paris

Cours du 2 août 1888 au 10 janvier 1889 (Derniers changements le 4 janvier 1888)

Remise de 25 0/0 à partir du 4 janvier 1889

Fers blancs brillants, COMMENTRY, marque couronne (Fer fort).					Fers blancs brillants, COMMENTRY, marque couronne (Fer fort).				
MARQUES	DIMENSIONS en MILLIMÈTRES	POIDS NETS KILOGRAMMES environ	PRIX		MARQUES	DIMENSIONS en MILLIMÈTRES	POIDS NETS KILOGRAMMES environ	PRIX	
			Choix mêlés	3 ^e choix WW				Choix mêlés	3 ^e choix WW
La caisse de 150 feuilles.					La caisse de 200 feuilles.				
C Clinquant	325 sur 244	15 à 19	27 »	25 »	SDCB.....	379 sur 284	64	48 »	44 »
C Id.	Id.	20 à 25	26 »	24 »	SDXB.....	Id.	74	53 »	46 »
FB (ou SB)...	Id.	31	23 »	22 »	SDXXB.....	Id.	84	58 »	49 »
XB.....	Id.	37	26 »	23 »	SDXXXB.....	Id.	94	63 »	51 »
XXB.....	Id.	43	28 »	24 »	La caisse de 150 feuilles.				
XXXB.....	Id.	49	31 »	26 »	MCB.....	406 sur 311	62	47 »	42 »
La caisse de 75 feuilles.					MXB.....	Id.	74	53 »	45 »
FB Double...	325 sur 488	31	23 »	22 »	MXXB.....	Id.	86	58 »	48 »
XB.....	Id.	37	26 »	23 »	MXXXB.....	Id.	98	63 »	51 »
XXB.....	Id.	43	28 »	24 »	La caisse de 100 feuilles.				
XXXB.....	Id.	49	31 »	26 »	DGB.....	433 sur 325	46	35 »	33 »
La caisse de 225 feuilles.					DXB.....	Id.	56	40 »	35 »
C Clinquant	352 sur 257	25	42 »	40 »	DXXB.....	Id.	66	46 »	37 »
C Id.	Id.	28	40 »	38 »	DXXXB.....	Id.	76	51 »	40 »
C Id.	Id.	38	38 »	35 »	La caisse de 50 feuilles.				
ICB.....	Id.	53	39 »	37 »	FLB.....	1m. sur 244	31	26 »	24 »
IXB.....	Id.	65	44 »	40 »	XLB.....	Id.	37	28 »	26 »
IXXB.....	Id.	75	49 »	44 »	XXLB.....	Id.	43	31 »	27 »
IXXXB.....	Id.	85	55 »	48 »	XXXLB.....	Id.	49	33 »	28 »
IXXXXB.....	Id.	95	60 »	51 »	La caisse de 50 feuilles.				
La caisse de 112 feuilles.					DFLB.....	1m. sur 325	42	35 »	33 »
ICB Double...	352 sur 514	53	39 »	37 »	DXLB.....	Id.	49	38 »	35 »
IXB.....	Id.	65	44 »	40 »	DXXLB.....	Id.	57	41 »	36 »
IXXB.....	Id.	75	49 »	44 »	DXXXLB.....	Id.	65	44 »	38 »
IXXXB.....	Id.	85	55 »	48 »	La caisse de 50 feuilles.				
La caisse de 225 feuilles.					ICLB.....	1m. sur 352	46	38 »	36 »
IDGB.....	435 sur 258	63	47 »	45 »	IXLB.....	Id.	54	42 »	39 »
IDXB.....	Id.	73	53 »	46 »	IXXLB.....	Id.	62	47 »	40 »
IDXXB.....	Id.	83	58 »	49 »	IXXXLB.....	Id.	72	51 »	42 »
IDXXXB.....	Id.	93	63 »	53 »	La caisse de 50 feuilles.				
La caisse de 225 feuilles.					MCLB.....	1m. sur 406	64	53 »	49 »
VB.....	428 sur 258	60	44 »	42 »	MXLB.....	Id.	76	58 »	53 »
Les fers blancs BRILLANTS { BERRY Supérieur extra . . . 14 0/0 k. de plus que les Fers blancs Commentry-Couronne (ter fort). COMMENTRY Supérieur (Fer fin) 6					MXXLB.....	Id.	88	63 »	56 »
Les fers blancs de Dimensions spéciales sont traités de gré à gré.					MXXXLB.....	Id.	100	69 »	58 »

Reproduction expressément interdite.

FERS BLANCS DE COMMENTRY

Conditions d'usage. — A 4 mois ou 2 0/0 d'escompte. — Livrables à Paris

Cours du 2 août 1888 au 10 janvier 1889 (Derniers changements le 4 janvier 1889)

Remise de 25 0/0 à partir du 4 janvier 1889

Fers blancs ternes, COMMENTRY (Ordinaire).					Fers blancs ternes, COMMENTRY (Ordinaire).				
MARQUES	DIMENSIONS en MILLIMÈTRES	POIDS NETS KILOGRAMMES environ	PRIX		MARQUES	DIMENSIONS en MILLIMÈTRES	POIDS NETS KILOGRAMMES environ	PRIX	
			Choix mêlés	3 ^e choix WW				Choix mêlés	3 ^e choix WW
La caisse de 150 feuilles.									
FT ou ST.....	325 sur 244	31	19	» 18	ICLT.....	1m. sur 352	46	3	» 33
XT.....	Id.	37	22	» 20	IXLT.....	Id.	54	35	» 31
XXT.....	Id.	43	24	» 23	IAXLT.....	Id.	62	38	» 35
XXXT.....	Id.	49	26	» 24	IXXXLT.....	Id.	72	41	» 36
La caisse de 75 feuilles									
FT Double....	325 sur 488	31	19	» 18	MXLT.....	1m. sur 406	76	50	» 46
XT.....	Id.	37	22	» 20	MAXLT.....	Id.	88	55	» 49
XXT.....	Id.	43	24	» 23	MXXLT.....	Id.	100	60	» 52
XXXT.....	Id.	49	26	» 24	Fers blancs ternes (au coke) pour emballage.				
La caisse de 225 feuilles.									
IGT.....	352 sur 257	53	35	» 33	488 sur 325	55	38	35	» 150 feuilles
IXT.....	Id.	65	39	» 34	1000 sur 255	58	39	38	» 100 —
IXXT.....	Id.	75	43	» 38	1000 sur 305	70	46	44	» 100 —
IXXXT.....	Id.	85	47	» 40	1000 sur 355	81	53	52	» 100 —
La caisse de 112 feuilles.									
IGT Double..	352 sur 514	53	35	» 33	1000 sur 405	92	60	58	» 100 —
IXT.....	Id.	65	39	» 34	1000 sur 455	103	68	65	» 100 —
IXXT.....	Id.	75	43	» 38	1000 sur 505	115	75	72	» 100 —
IXXXT.....	Id.	85	47	» 40	Marques spéciales pour la fabrication des boîtes				
La caisse de 150 feuilles.									
MGT.....	406 sur 311	62	40	» 36	La caisse de 225 feuilles.				
MXT.....	Id.	74	45	» 40	FCB.....	345 sur 345	62	47	» 44
MXXT.....	Id.	86	50	» 44	FCBG.....	465 sur 350	83	63	» 60
MXXXT.....	Id.	98	55	» 47	FCBK.....	365 sur 347	65	49	» 46
La caisse de 100 feuilles.									
DXT.....	433 sur 325	56	35	» 33	FCBF.....	460 sur 340	81	60	» 58
DXXT.....	Id.	66	39	» 35	FCLB.....	420 sur 350	75	56	» 53
DXXT.....	Id.	76	43	» 38	CVLB.....	420 sur 255	58	42	» 40
La caisse de 50 feuilles.									
FTL.....	1m. sur 244	31	22	» 21	CVBG.....	420 sur 380	83	62	» 60
XTL.....	Id.	37	24	» 23	CVBL.....	410 sur 330	71	53	» 50
XXTL.....	Id.	43	26	» 24	PSB.....	444 sur 222	54	40	» 38
XXXTL.....	Id.	49	29	» 24	BFB.....	457 sur 238	59	45	» 41
La caisse de 50 feuilles.									
DFTL.....	1m. sur 325	42	29	» 27	CDB.....	475 sur 240	62	47	» 44
DXTL.....	Id.	49	31	» 30	TFB.....	445 sur 271	68	50	» 47
DXXTL.....	Id.	57	34	» 33	TGB.....	635 sur 228	86	65	» 59
DXXTL.....	Id.	65	37	» 34	La caisse de 150 feuilles.				
Les fers blancs Ternes { COMMENTRY (Demi-fort) 3 fr. 0/0 de plus que les Fers blancs Commentry ordinaire d° (Fer fort) 10 fr. — — — — —									
Les fers blancs de Dimensions spéciales sont traités de gré à gré.									

Reproduction expressément interdite.

VERRES

Conditions d'usage — à 4 mois ou 3 0/0 d'escompte

Cours du 8 Novembre 1888 au 10 janvier 1889 (Derniers changements à partir du 17 octobre 1888.)

DROITS D'OCTROI SUPPRIMÉS A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 1881

VERRES A VITRES. Cours à partir du 17 octobre 1888.					MANUFACTURE DE ST-GOBAIN.											
La caisse mesures du commerce : Feuilles par caisse : simple, 60 feuil. — 1/2 double, 40 feuil. — double, 30 feuilles. — La feuille, surface moyenne, 0m=55. Surface par caisse : simple, 27m=00 — 1/2 double 18m=00 — double, 13m=50.					TUILES MOULÉES en verre blanc.											
Mesures du commerce					A partir du 15 mai 1888.											
0,69 x 0,65	0,81 x 0,57	0,96 x 0,48	1,14 x 0,39	Grand modèle.....	2	»										
0,72 x 0,63	0,87 x 0,54	1,02 x 0,45	1,20 x 0,36	Moyen.....	1	70										
0,75 x 0,60	0,90 x 0,51	1,08 x 0,42	1,26 x 0,33	Petit.....	1	40										
					(Remise 10 0/0)											
NOTA. — Le détail se paie 10 % au-dessus des prix ci-contre, pour verres à vitres. — Le tarif de 1872 est aboli et remplacé par celui du 15 mai 1886.					Cours à partir du 13 janvier 1886											
					PLAQUES DE PROPRETE EN GLACE											
					Prises en magasin											
					Y COMPRIS BISEAU ET DEUX TROUS DE VIS											
					Remise sur ce tarif 10 0/0.											
					CENTIMÈTRES DE LARGEUR											
					de hauteur											
					Centimét.											
					5 6 7 8 9 10 11 12											
					f. c. f. c. f. c. f. c. f. c. f. c. f. c. f. c.											
HORS MESURES. Suivant la série 1879-80.					15	» 50	» 55	» 65	» 70	» 75	» 80	1	»	1 05	1 15	
CANNELÉS (simple). La feuille, mesures du commerce.					18	» 60	» 65	» 70	» 75	» 80	1	»	1 05	1 15		
DÉPOLIS					21	» 65	» 75	» 80	» 85	» 90	1	»	1 10	1 20		
La feuille					24	» 70	» 85	» 90	1	»	1 05	1 10	1 20	1 30		
mesures du commerce					27	» 85	» 90	» 95	1 05	1 15	1 25	1 35	1 40	1 50		
1 ^{er} choix.....					30	» 90	1 05	1 10	1 25	1 35	1 40	1 50	1 60	1 70		
2 ^e choix.....					33	» 1 10	1 20	1 35	1 40	1 55	1 70	1 75	2	»		
3 ^e choix.....					36	1 05	1 20	1 30	1 50	1 55	1 65	1 75	2	»		
4 ^e choix.....					39	1 10	1 25	1 40	1 55	1 65	1 80	1 90	2 10	2 20		
VERRES MOUSSELINE					42	1 20	1 35	1 50	1 70	1 80	1 95	2 10	2 25	2 40		
La feuille dans les 12 mesures du commerce).					45	1 30	1 40	1 60	1 80	1 85	2	»	2 25	2 45		
Dessins ordinaires.					48	1 40	1 55	1 70	1 90	2	»	2 25	2 50	2 55		
Fond à jour.....					51	1 55	1 70	1 75	2 10	2 25	2 40	2 60	2 75	3 10		
Fond mat.....					54	1 70	1 75	1 85	2 25	2 40	2 70	2 80	3 10	3 40		
mesures du commerce					57	1 75	1 90	2 40	2 30	2 50	2 80	2 90	3 25	3 70		
Les dessins nouveaux qui sont une propriété spéciale se traitent de gré à gré.					60	1 90	2	2 30	2 50	2 70	2 90	3 30	3 70			
VERRES DE COULEUR					63	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Teintes ordinaires, pour vitriers.					66	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
La feuille simple de 0m,81 et 0m,57.					69	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
NOTA — Les autres mesures ne se font que sur commande.					72	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Vert.....					A partir du 2 septembre 1883											
Bleu.....					DALLES BRUTES unies ou quadrillées											
Violet.....					De 20 à 24 mill. d'épaisseur..... 40 ^t » le mètre carré.											
					De 25 à 29 — — — — — 50 ^t » —											
					De 30 à 34 — — — — — 60 ^t » —											
					(Remise 5 0/0)											
GLACES BRUTES ORDINAIRES pour toitures					PAVÉS EN VERRE, PIÈCES MOULÉE											
Épaisseur de 9 à 12 m/m.					DALLES BRUTES (de 0,035 et au-dessus)											
Le mètre superficiel : Jusqu'à 6m00 superf. 10					Frais de moules à la charge de l'acheteur. Octroi supprimé..... Le kilo. 0 90											
Les dimensions se facturent de 3 en 3 cent. (Remise 5 0/0)					Remise 5 0/0											
GLACES					A partir du 21 janvier 1887.											
Depuis le 1 ^{er} janvier 1880, les droits d'octroi sont supprimés.					COULÉS A RELIEFS											
CONDITIONS DE VENTE SUR LE TARIF DE 1884					Rayés ou à petits losanges..... 5											
A partir du 1 ^{er} janvier 1884					A grands losanges blancs											
Glaces n° 1 : 1 ^{er} choix, rabais..... 5 0/0					plus-value par mètre..... 1											
— 2 ^e — — — — — 15 0/0					Les dimensions se facturent de 3 en 3 cent											
— Glaces à vitrage..... 25 0/0					VERRES STRIÉS DE FABRICATION ANGLAISE... 5											
A partir de cette date, il n'est plus livré de 3 ch.																
Rabais supplémentaire sur les glaces à vitrage :																
10 0/0 sur les volumes dont les prix au tarif																
sont compris entre..... 100 et 199																
15 0/0 — — — — — 200 et 299																
20 0/0 — — — — — 300 et au-dessus																

Reproduction expressément interdite.